Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 29 Chaouel 1447
17 Avril 2026

N° 45

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 1044
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 1044
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 1051
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 1060
Homologation de résolutions 1061
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 1062
Avis aux créanciers 1069
Convocations
Sociétés anonymes 1071
Sociétés communautaires 1081
Actes Administratifs
Avis au public 1081
Divers
Avis au public 1083
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de Sicav Security 1086
Bilan de Cap Oblig Sicav 1089
Bilan de FINACorps Obligataire Sicav 1092

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Communautaire Locale

Numéro d'immatriculation : 129/2026

Date : 09/02/2026

Dénomination sociale de la société Civile : Société Communautaire Locale ELBAIYA

Type de société : Locale

Montant du capital social souscrit : 5 000 dinars

Siège social : El Hammam Kairouan Sud

Activité : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 02/02/2026

Nombre d'actions à souscrire : 50 actions

Valeur nominale des actions : 100 dinars

Banque (succursale régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Kairouan

Période de souscription : Du 01/05/2026 au 05/06/2026

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de Vote de droite : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

BEYA OTAY : Adresse Al Hammam - Kairouan Sud- Kairouan

SAMI LATTAYET : Al Hammam - Kairouan Sud- Kairouan.

2026S00499SODB1

Avis au public

Référence: 2025/16

Date: 16/03/2026

Dénomination sociale : Société locale des énergies renouvelables de Thala

Forme de la société : Société locale

Capital social : 5 000,00 dinars

Siège social : Rue Hédi Chaker, Thala

Objet social : Transformation de l'énergie solaire en énergie électrique et formation dans le domaine des énergies renouvelables

Durée : 99 ans

Date de dépôt des statuts : 08/12/2025

Nombre de parts : 30

Valeur nominale : 166,67 dinars

Banque : Banque de Tunisie - Agence de Kasserine

Période de souscription : Du 15/03/2026 au 29/03/2026

Avantages : Oui

Droit de vote : Oui

Répartition des bénéfices : Oui

Convocation à l'AG : Via la plateforme

Lieu AG : Selon convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Zoubair Saihi : Adresse Quartier Monji Slim, Ville Thala, Kasserine

Mohamed Ghanem Ajmi : Adresse Rue 18 Janvier, Ville Thala, Kasserine

Ameni Gnaoui : Adresse Cité Atef, Ville Thala, Kasserine.

2026401225SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice Légale

Centre Financier aux Entrepreneurs Tunisie « CFE » (DAAM Tamweel)

Société Anonyme au capital de 19 825 000 dinars divisé en 1 982 500 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées

Siège Social : 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis

Identifiant unique : 1383996P

DAAM Tamweel est notée β à long terme avec perspective stable par l'agence de notation MicroRate en mai 2025

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«DAAM SUBORDONNE 2026-1»

De 10 000 000 Dinars

Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
7 ans dont 5 ans de grâce	9,60% et/ou TMM+2,60%	Sur deux tranches à partir de la 6ème année

1- Renseignements de caractère général concernant Centre Financier aux Entrepreneurs Tunisie «CFE» (DAAM Tamweel)

Dénomination sociale : «Centre Financier aux Entrepreneurs - Tunisie»

Dénomination commerciale : «DAAM Tamweel»

Nationalité : Tunisienne

Siège social : 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.

Téléphone - Fax : (+216) 70 100 600 – (+216) 70 100 781

Forme juridique et législation particulière applicable : « DAAM Tamweel » est une société anonyme de microfinance régie par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011, portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014.

Date de constitution : 09 janvier 2015

Durée de vie : 99 ans

Objet social : La société a pour objet exclusif :

- L'octroi de microcrédits ;

- L'exécution de toutes opérations liées à l'octroi de microcrédits incluant l'encadrement des initiatives de la clientèle, la formation et l'accompagnement de la clientèle.

Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Capital social : 19 825 000 DT

Tribunal compétent en cas de litige : Tunis I

Régime fiscal: « DAAM Tamweel » est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

Identifiant Unique : 1383996P

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société : 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.

Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : Mme Amel OUESLATI

Directeur Développement Financier et Stratégique

Tél : 70 100 600

Fax : 70 100 781

2- Renseignements relatifs à l'émission :

2.1- Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société « DAAM Tamweel » réunie en date du **04 juin 2025** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars qui vient s'ajouter aux 43 millions de dinars déjà approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'année 2023 dans un délai de cinq ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

La même Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt, dans les limites définies par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **19 février 2026** a approuvé la résolution par circulation du Conseil d'Administration du **29 janvier 2026** relative à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné par appel public à l'épargne **«DAAM SUBORDONNE 2026-1»** selon les conditions suivantes :

Montant : 10 millions de dinars ;

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+2,5% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum ;

- Taux fixe : 9,50% brut l'an au minimum et de 10,50% brut l'an au maximum.

Durée : de 7 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 9,60% brut l'an sur 7 ans dont 5 ans de grâce et/ou ;

- Taux variable de TMM + 2,60% brut l'an sur 7 ans dont 5 ans de grâce.

2.2- Renseignements relatifs à l'opération :

- Montant nominal de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné **«DAAM SUBORDONNE 2026-1»** est d'un montant de 10 000 000 dinars, divisé en 100 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné **« DAAM SUBORDONNE 2026-1 »** fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3- Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **29/05/2026** et clôturées sans préavis au plus tard le **11/05/2026**. Elles peuvent être

clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **11/05/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25/05/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/05/2026** aux guichets d'**UNION CAPITAL,** intermédiaire en bourse sis au 1, Place Pasteur -1002- Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

2.5- But de l'émission :

DAAM Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

2.6 Caractéristiques des titres émis :

2.6.1- Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : «**DAAM SUBORDONNE 2026-1**»

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la Note 25 de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire subordonné recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues, délivrée par « DAAM Tamweel », mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

2.6.2- Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

2.7- Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/05/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **11/05/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.8- Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.9- Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées **«DAAM SUBORDONNE 2026-1»** seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 7 ans dont 5 ans de grâce : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 7 ans dont 5 ans de grâce : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois **de mai** de l'année **N-1** au mois de **d'avril** de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

2.10- Paiement :

Les intérêts sont payés à terme échu le **11/05** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **11/05/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **11/05/2032**.

La dernière échéance est prévue pour le **11/05/2033**.

2.11- Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations sont amortissables d'un montant annuel de 50 dinars par obligation subordonnée, soit la moitié de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 6ème année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 11/05/2033.

2.12- Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

2.13- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **9,60%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2026 à titre indicatif, qui est égale à 7,377% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,977%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.14- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné **«DAAM SUBORDONNE 2026-1»** sont émises pour une durée de **7 ans dont 5 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée est de **6,5 ans** pour les obligations du présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de **5,118 années** pour les obligations du présent emprunt.

2.15- Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de « DAAM Tamweel », les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées à l'actualisation du document de référence «DAAM Tamweel 2025».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :
L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.16- Notations :

2.16.1- Notation de la société :

En mai 2025, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « DAAM Tamweel », lui attribuant la note « **β** » à long terme. La perspective de la note est stable.

2.16.2- Notation de l'emprunt :

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **29/01/2026** une notation à long terme «BB» avec

perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire subordonné «DAAM SUBORDONNE 2026-1» objet de la présente émission.

La notation **BB** est attribuée aux émissions dont la probabilité de conformité des paiements peut être considérée comme acceptable, à condition qu'elles ne présentent pas de sensibilité significative à leur environnement. Cela inclut des émissions dont la qualité de crédit est proche du grade d'investissement. Elle peut également concerner des émetteurs ayant connu des difficultés de paiement liées à des circonstances conjoncturelles ou dûment justifiées. Malgré les risques, l'émission n'est pas en situation de défaut.

2.17- Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

2.18- Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente émission est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en bourse sis au 1 Place Pasteur -1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

2.19- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.20- Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.21- Renseignements généraux :

2.21.1- Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue de registre des obligataires de l'emprunt **« DAAM SUBORDONNE 2026-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

2.21.2- Marché des titres :

Il existe un seul emprunt obligataire en cours émis par «DAAM Tamweel» qui est négocié sur le marché obligataire, il s'agit de l'emprunt «DAAM 2025-1» émis par appel public à l'épargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,10% et/ou TMM+2,60%.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, «DAAM Tamweel » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «UNION CAPITAL» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt subordonné **«DAAM SUBORDONNE 2026-1»** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.21.3- Prise en charge par Tunisie Clearing :

«DAAM Tamweel » s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné **« DAAM SUBORDONNE 2026-1»**, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

2.21.4- Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.22- Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.22.1. Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

2.22.2. Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.22.3. Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.23- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF, du document de référence « DAAM Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF, de son actualisation enregistrée auprès du CMF, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2026 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 pour tout placement sollicité après le 30/04/2026.

La note d'opération, le document de référence « DAAM Tamweel 2025 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de DAAM Tamweel, 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis, UNION CAPITAL, Intermédiaire en Bourse, 1 Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2026 et le 30/04/2026.

2026R01095SANB2

Société Khalil Tex SA

Suite le procès-verbal du conseil d'administration au date du 02 janvier 2026 enregistre à la recette des finances Gafsa sous le N°26801530 quittance N°M009801 et dépose au registre national des entreprises le 25/03/2026 décide ce qui suit le président directeur général monsieur Tawfik Messei (PDG) au lieu de madame Chadlia Khalfallh.

2026R01129SANB2

Augmentation du capital

WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON

Société Anonyme

Au capital de 36.415.500 DT

Siège Social : Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

IU : 1779784A

MF : 1779784A/A/M/000

Objet social : Clinique privée

Durée de la société : 99 ans

Par Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 14 mars 2026, enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis, le 18 mars 2026 sous le numéro 26703442 quittance n°M041054. Et dont un exemplaire a été déposé auprès registre national des entreprises sous le n° 202620597 en date du 01/04/2026, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.000 000 dinars pour le porter de 36.415.500 dinars à 42.415.500 dinars,

L'augmentation du capital est réalisée par l'émission de 6.000.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1 dinar tunisien (TND) chacune, émises à leur valeur nominale, soit un prix d'émission de 1 TND par action, à libérer intégralement en numéraire.

Les dites actions sont offertes au public, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, y compris aux actionnaires actuels de la société et dans les conditions suivantes :

Nombre d'actions nouvelles à émettre : 6.000.000 actions de 1 dinar chacune.

Souscripteurs : ouverts au public, sous réserve du paiement d'au moins (25 %) du montant souscrit dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture de la souscription et de l'autorisation préalable du conseil d'administration, y compris pour les actionnaires actuels de la société. Si le souscripteur n'a pas réglé les (75 %) restants du montant souscrit au plus tard le 30/09/2026, sa souscription sera réputée annulée. Au-delà de ce délai de 90 jours, toute nouvelle souscription sera conditionnée au paiement intégral du montant souscrit.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des

souscriptions sous la condition que celui ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée après accord du conseil d'administration.

Valeur d'émission : 1 dinar par action.

Montant de l'augmentation : 6 000 000 dinars en numéraire

Délai de l'augmentation du capital sera réalisée au plus tard le 31 octobre 2026.

Dépôt des fonds provenant de la souscription : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au compte n°07 121 0181340000170 91 ouvert auprès de l'Amen Bank agence centre d'affaire les Berges du Lac - Tunis.

Délai ouvert pour la souscription : à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne et au plus tard le 31/10/2026 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2026401275SANB2

Kriga Technologie

Capital social : 12016

Matricule fiscal : 1646577J/A/M/000

Siège social : 093, Rue Louis Braille, Cité khadra, Tunis, 1003

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 08 juin 2025, enregistré à la recette des finances de Charguia le 14 août 2025 sous le numéro 25709544, quittance n°M098904, il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social en numéraire, le portant de 12016 dinars à 12614 dinars;

- La suppression de la deuxième activité terrestre.

Le projet d'augmentation de capital a été déposé au Registre National des Entreprises le 18 mars 2026, sous l'annonce n°202537645 en date du 19 mai 2025.

2026401281SANB2

Nomination d'un Directeur Général

Citibank N.A - Tunis Branch

Siège Social : 55, Avenue Jugurtha Belvédère 1002 Tunis - Tunisie

Identifiant unique: 0048078F

Capital : 50000000 DT

Par procuration émanant de Citibank N.A dont le siège est à New-York - Etats Unies l'Amérique Monsieur Sami Ben Younes titulaire de la CIN N°004778884 est nommé Directeur Général de Citibank N.A Tunis branch onshore avec tous les pouvoirs énonces par le droit Tunisien pour représenter la Banque à partir du 8 Mars 2026 jusqu'à la date la plus proche soit :

- Le 7 Mars 2028

- La fin de ses fonctions au sein de Citibank ou une de ses filiales

- A la date de sa révocation par un responsable y est autorisé par la Banque.

Cette procuration annule la précédente donnée à Monsieur Haykel Belhassine pour représenter la Banque en Tunisie.

Cette procuration est signée et tamponnée le 13 janvier 2026 par Ross Callan, président général des opérations et principal vice-président, devant Martone Alexander Richard, notaire public de l'Etat de New York, et certifiée par Audrey I Pheffer, clerk du district de Queens et Etat de New York, le 30/01/2026.

Traduit de l'Anglais à l'Arabe et enregistrée à la recette des finances rue Ghandi le 26 Mars 2026 reçu n°M023900 N° d'Enregistrement 26701550 dont une copie est déposée au registre National des Entreprises le 30/03/2026 sous le N°2026P79832654.

2026401289SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

MT Elloumi

SA au capital de 30.000.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 03 Avril 2026, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 07 Avril 2026, sous le n°26801060, quittance n°M029287, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 14 Avril 2026, il a été décidé à l'unanimité ce que suit :

- le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028 :

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Madame Salma Elloumi Rekik.

2026401314SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

COMPTOIR GENERAL DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET DETERGENTS

Forme juridique : SARL

15 RUE FADHEL BEN ACHOUR ELYASMINET BEN AROUS

Matricule fiscal : 1559380JAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 février 2026 enregistré à la recette des finances elyasminet ben arous le 02 mars 2026 sous le n°26500802 Quittance n°M012338, déposée au registre de commerce le 12/03/2026, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de deux cent quatre vingt mille dinars (280000.000) pour le porter de vingt mille dinars (20000.000) à trois cent mille dinars (300000.000) par l'émission de 28000 parts sociales.

2026R01100SRLB2

Changement nom d'une société

SOCIETE MFS BIO ENERGY "MFSBE - SARL"

Au capital 30.000DT

MF : 1912030M/A/M/000

Siège social : 2022 KALAAT LANDLOUS - ARIANA

Suite au Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 11/01/2026

enregistré aux recettes des finances de KALAAT LANDALOUS le 15/01/2026 sous n°26700082 et qui est déposé au registre national des entreprises (RNE) le 21/01/2026 mentionne la décision de changement du nom social de la société :

- Ancienne nomination : MFS BIO ENERGY

- Nouvelle nomination : BIO VISION ENERGY (BVE).

2026R01125SRLB2

LIQUIDATION

Société Industrielle d'exploitation de carrière «S.IEC» SARL

Capital : 646.500 DT

RNE : 011693 C

Siège social : 4 Rue Victor Hugo - 3000 Sfax

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/03/2026, au bureau des maîtres huissiers notaires RIADH ABID ET SOUFIEN GHABRI à SFAX. Ce procès original légal enregistré sous N°34 PAGE 31 du registre minutier et sous N°592 registre travail et déposée au Registre National des Entreprises le 15/4/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société SIEC, sa mise en liquidation amiable et la nomination de Monsieur ABID ISMAIL BEN IBRAHIM BEN HAJJ MOHAMED en qualité de liquidateur, demeurant à Rue Taher Kammoun, Immeuble OMNIA, 4ème étage, Appartement N°14, Sfax 3000.

Les créanciers sont invités à remettre les originaux de leurs créances au bureau du liquidateur sis à l'adresse ci-dessus dans un délai de vingt (20) jours à compteur de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026X00547SRLB2

Société «STE ARMATURES EL GAFSI»

Société à responsabilité limitée S.A.R.L.

Capital social : 10 000 DT

Siège social : Bureau 1-4, immeuble ibn Nafis médicale, 84 bis Avenue Habib Bourguiba, Ariana, 2080

Matricule fiscal : 1460345QAM000

UI : 1460345Q

En vertu du procès-verbal l'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 Janvier 2026 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 12 Février 2026 sous le n°26500839, quittance n°M018245 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous le n°202624582 le 9 Mars 2026, il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée da la société ARMATURES EL GAFSI et la nomination de MR MESSAI sis au bureau 1-4, immeuble ibn Nafis médical, 84 bis Avenue Habib Bourguiba, Ariana, 2080, en qualité de liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire, dans les délais légaux, leurs titres de créances entre les mains du liquidateur à son adresse sus-indiquée.

2026401306SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE SOUROUR

SUARL au capital de 235.000 Dinars

Avenue 18 janvier, Imm, Ghariani N°5 - SFAX

I.U : 43519N

Suivant P.V de l'A.G Extraordinaire en date du 05 février 2026 enregistré à la R.E.A.S à Sfax le 25 février 2026 sous le n°26501313 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 07 avril 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur ABDALLAH CHABBOUH en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : Avenue 18 janvier, Imm, Ghariani N°5 -Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2026X00543SRUB2

LEAR CORPORATION TUNISIA

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital Social : 3.700.000 Dinars

Siége social : Site II de Menzel Bourguiba - Parc d'Activités Economiques de Bizerte - 7050 Bizerte

I.U : 1817508W

- Suivant Procès-verbal de la décision unilatérale du 21/01/2026 (enregistré à la Recette des Finances de Menzel Bourguiba le 4/2/2026 sous QN°M010527 EN°26500368)

- l'associée unique a décidé d'augmenter le capital de 200.000 dinars à 3.700.000 dinars - par la conversion d'une partie du compte courant associée (CCA)

- un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1817508W en date du 2/4/2026.

2026401295SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 26/02/2026 enregistré à la recette des finances de cité administrative Ariana en date du 10/04/2026, N° de quittance M041183 N° d'enregistrement 26202003, La société ITER AFFAIRES MF n°1230973K a vendu à Mr Elyes Ben Mohamed Ben Mbarek Jaouachi. La totalité du fonds de commerce avec

tous ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce de détail des produits divers, dans le local sis au n°3 RDC immeuble IZDIHAR n°27 cité Nozha Ariana.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Mr Mohamed Zied Ben Abdelmajid Ben Miled à l'adresse App 180 Immeuble 20 cité Nozha Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/04/2026.

2026R01083FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En en vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Ajim Djerba le 3/04/2026 sous n°M010258 Madame warda Elkness a vendu à Monsieur Marwen Houti la totalité du fonds de commerce représenté en un local restaurant fast-food dans le local situé à l'avenue Habib Bourguiba ajim Djerba.

Toute opposition est acceptée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de rédacteur du contrat maître Walid ben Hamed son bureau situé au 67 bis avenue Mohammed Badra Houmet souk Djerba.

Cette publication a été publiée au journal «Echourouk» le 08/04/2026.

2026R01084FCCC2

Distinction d'un fonds de commerce

Par acte de partage sous seing privé légalisé et enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Djerba le 28/01/2026 sous le numéro 26100652, reçu n°M12733, Mr Saleh Ben Saïd Ben Youssef titulaire de la CIN n°05067078 s'est vu attribuer la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice de l'activité de services administratifs et logistiques avec tous ses éléments corporels et incorporels et immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro 001293/R, sis au n°123 Avenue Habib Bourguiba, Houmt Souk Djerba.

Toutes les oppositions sont reçues au siège du fonds de commerce susvisé dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 09/04/2026.

2026R01085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/03/2026 et signé le 25/03/2026 et enregistré à la recette des finances Djerba le 25/03/2026 sous le numéro 26201887, Monsieur Nawfel Ben Abdelaziz Elzayet titulaire de la C.I.N N° 08630803 a vendu à Madame Rawdha Bent Bachir Ben Dhaw Elchikh titulaire de la C.I.N N° 09126036 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que lavage sis à El Riadh Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'avocat Maître Abri Aymen à son domicile élu "complexe promofrais" Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" le 09/04/2026.

2026R01086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tataouine le 16/03/2026 sous le n°26201446 reçu n°M026184, Mr Zied Kharbi titulaire de la cin n°06568294, a vendu à Mr Zied Ben Abderahim Ouederni titulaire de la cin n°06576514, la totalité du fonds de commerce consistant en un salon de thé avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à l'avenue Habib Bourguiba à Tataouine.

Toutes les oppositions sont reçues au siège sus-indiqué dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 07/04/2026.

2026R01087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette de Midoun Djerba le 02/04/2026 sous le numéro 26201497, quittance n°M033408 Mme Najwa Jelliti cin n°13459331 vend au profit de Mr Fethi Bousaid la totalité du fonds de commerce "café" nommé «Virage» sise à Mahboubin Midoun Djerba. Les oppositions doivent être présentées dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Paru au Quotidien le 04/04/2026.

2026R01088FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notariée rédigé par les deux notaires à Bizerte : Maître Chbeb Sofien et Maître Dridi Mohamed en date du 25/03/2026 enregistré à bizerte le 01/04/2026 n° de quittance M027614 par le quel Mme Lamia ben Saiid a cédé à titre de donation à son fils Iheb ben haj yahia Le fonds de commerce situé à l'Avenue 14 janvier Bizerte nord Bizerte avec tous ses éléments matériels et moraux dont son activité boulangerie autorisation n°C90121 / Matricule 1798987R.

Cet avis est publié le 09 Avril 2026 au journal le Quotidien.

2026R01093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nabeul Avenue de France le 02/04/2026 sous le N°26201437 quittance N°M026033, rédigé Mr Sabeur Miraoui CIN n°09843722 a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité à la vente d'accessoires automobiles et de lavage sise à l'avenue 2 mars 1934 Bir Challouf 8000 Nabeul, avec ses

éléments corporels et incorporels à Mr Zouheir Essayeh CIN N°09805083. Toutes oppositions doivent être adressées au local de fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" paru le 12/04/2026.

2026R01096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 01 Avril 2026 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabene Elfehri quittance n°M024032 enregistrement 26200982 le 07 Avril 2026, la société WARI NET, identifiant unique N°1251273C, représentée par la gérante Madame AMIRA YOUNES, a cédé à la société MEDDEB BUSINESS COMPANY inscrite au RNE sous le numéro 1944737S, représentée par Madame ELFED AHLEM, la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée, lotissement NAJET, cité les Artisans Dar Chaabene Elfehri ayant comme objet commerce en détail des différents produits. Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds susmentionné dans les délais légaux. Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 09/04/2026.

2026R01097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 02/02/2026 enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzalfa en date du 02/02/2026, N° de quittance M005160 N° d'enregistrement 26200124, Mr Mohamed Ahsani a vendu à Mr Mohamed Bahroune, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente fruits secs, dans le local sis à Cité 03 Août Menzel Bouzalfa Nabeul.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 16/04/2026.

2026R01105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Zarzis le 04/02/2026 sous le numéro 25200449, quittance n°M020253, Mme Maha Dhaoui titulaire de la CIN n°13454680, a vendu à Mr Youssef Ben Chadli Mtimet, titulaire de la CIN n°13494094, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de services bureautiques, photocopie et impression avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Farhat Hached Zarzis.

Les oppositions seront reçues au siège sus-indiqué dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 14/04/2026.

2026R01106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce dont la signature a été légalisée auprès de la municipalité de Gafsa le 07/04/2026, et enregistré à la recette des finances d'El Ksar sous le reçu n°M019229 et le n° 26202995 en date du 07/04/2026, Monsieur *Chadli Hamma*, titulaire de la carte d'identité nationale n°03132676, agissant pour le compte de son fils *Mohamed Amine Hamma* en vertu d'une procuration dûment enregistrée à la recette des finances de Gafsa le 02/04/2026 sous le reçu n°M018301, a vendu à Monsieur *Mohamed Hedi Chokri*, titulaire de la carte d'identité nationale n° 06216921, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local appartenant à Monsieur *Abdelaziz Kamli*, situé au quartier Ennour à Gafsa, immatriculé sous le numéro fiscal 1884069/T, alimenté par le compteur électrique n°920962950.

Ce fonds est actuellement exploité dans l'activité de vente de produits alimentaires et peut être utilisé pour toute autre activité commerciale, avec tous ses éléments matériels et immatériels. Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk le 12/04/2026.

Toute personne ayant des oppositions est invitée à se présenter au siège du fonds de commerce mentionné ci-dessus dans un délai de vingt (20) jours.

2026R01108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P en date du 06-04-2026 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 07-04-2026 sous le n°26201736 Quittance n° M028612 M. Mohamed Akili a vendu à M. Sleh Khalaf la totalité du fonds de commerce s'agissant d'un Café de type Buvette sis au 06 Rue Palestine Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur à son domicile sis au 27 Rue Ghaza Ben Arous dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Quotidien le 15-04-2026.

2026R01111FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte de vente d'un Fonds de commerce daté le 07/04/2024 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 24/09/2026 sous le N°26201237 et quittance N°M031917, Mr Samir Ben Sadek Ben Saad a vendu à Mr Taib Ben Mahfoudh ouni la Totalité du Fonds de Commerce constitué un «Bain Public» situé à Rue Slimane Ben Slimane Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F .C ce dans un délai de

20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce publiée au journal le Quotidien le 17/4/2026.

2026R01124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P établi par maître Alilou Amira, avocate, le 27/03/2026 et enregistré à la recette des finances Mahdia le 31/03/2026 sous le numéro 26200269, quittance n°M022253, Mr Haitham Rinaz résident à Dimas Bekalta El Monastir, a vendu à la société Madiha Cosmetique, dont le siège social est situé à la Rue El Chbika El Roda El Mahdia la totalité du fonds de commerce d'une parfumerie, et exploité dans le local sis à l'Avenue El Habib Bourguiba El Mahdia.

Les oppositions seront acceptées au domicile de l'acheteur mentionné ci-dessus et ce dans les vingt jours qui suivent cette publication.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien en date du 11/04/2026.

2026S00486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte de vente établi le 06-04-2026 par l'avocat maître Mouna Ben Khalfallah, Mer Abidi slah edine a vendu à M. Guider yassine l'ensemble des actifs du fonds de commerce situés à la Route Ouardanine, M'saken, Sousse, destiné à la vente de tout produit en gros. Les objections seront reçues au cabinet d'avocat Mouna Ben Khalfallah, sis place du 14 janvier, M'saken Sousse.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 16/4/2026.

2026S00490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/04/2026, enregistré à la recette des finances de Victor Hugo Sousse le 13/04/2026 enregistrement N° M022677, quittance N°26201663, Monsieur Mounir Ben Houssein Ben Khalifa Akkari, titulaire de la CIN N°08703754, délivrée le 13/11/2018, demeurant à Résidence El Hadayek, zone touristique Hiboune, Mahdia, a cédé à Monsieur Omar Ben Ridha Ben Haj Ahmed, titulaire de la CIN N° 12914856, délivrée le 28/02/2023, demeurant à Sahloul 3, Immeuble Helya 5, Sousse, la totalité du fonds de commerce de restauration rapide, matricule fiscal n°000CN1784954/J, exploité au local sis à rue Imam Al Bukhari, Khzema Ouest, Sousse.

Les oppositions se feront dans les délais légaux de vingt jours et au nom de l'acquéreur à l'adresse du local sis à rue Imam al Boukhari, Khzama Ouest Sousse à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien sous le n°7689 et au journal Chourouk sous le N°12618 du 10/4/2026.

2026S00491FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances Akouda le 14/04/2026 sous le n°26200719, Quittance n°18053, la Société EUROPE DISTRIBUTION, en la personne de son représentant légal, siège social rue El ehssen Hammam Sousse cède à Madame Sonia Bent Hessan Gajgaji, de Nationalité Tunisienne, demeurant à la rue Talhet Ebn Oubaidallah Kezama Est Sousse, Titulaire de la carte d'identité nationale n°05543737 un fonds de commerce, situé à la route de Tunis au kilomètre 134 à coté de Zaoui meubles.

Les oppositions sont reçues, dans un délai de 20 jours à la rue Talhet Ebn Oubaidallah Kezama Est Sousse.

Un extrait a été publié au journal «Achourouk» le 16/04/2026.

2026S00494FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 24/3/2026 et enregistré à la recette des finances le 31/3/2026 reçu N°M021450 enregistrement N°26202741 Mr Walid ben Fatha lAbc Nwasria résident à Rue Ebnou Kaldoune Ghanouche Gabès a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce du bronche restaurant Nommé "Topito" sis à la Rue Salh dine Elayouhi Gabès à Mr Khaled Hamrouni résident d'habitude à l'appartement de l'intérieur Rue Eljoref Médenine.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur Walid Nwasria situé au restaurant "Baba Ganouche" Rue Lahbib Bourguiba Ghanouche Gabés dans un délai de 20 jours à partir de cette publication sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Achourouk et Le Quotidien" le 11/4/2026.

2026S00498FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 11/3/2026, enregistré à la recette des finances de M'Saken le 01/04/2026 sous N°26201343 quittance N°M044061. La Société «Comptoir d'Equipement du Sahel» SARL (MF : 0986348F), représentée légalement par son gérant Mr Hamdi MIMOUNA, titulaire de la CIN N°08453575 a vendu et cédé à Mr Maher Ben Ali ATTIA, titulaire de la CIN n°08493604, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente article de Quincaillerie en détail, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba et à l'Avenue du martyr Salah Hafsa à M'Saken, Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 17/4/2026.

2026S00500FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01 avril 2026, légalisé en date du 02 avril 2026 et enregistré à la recette des finances rue Al-Riyadh Sousse le 7 avril 2026 sous le n°26200980, quittance n°M027366, Mme Sonia bent Noureddine ben Mohamed Amemri, demeurant à la Rue Al-Mandra Zaouiet Sousse, CIN°08439071, matricule fiscal n°1141286 W, a vendu à Mme Rim bent AL-Bachir ben Ali AL-Mabrouk, demeurant à 506 quartier Azzouhour rue Al-Shifa Sousse ; CIN °05552682, la totalité du fonds de commerce de prêt à porter, sis à la Rue AL- Tawfik Cité Riyadh Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce sis à la Rue AL-Tawfik Cité Riyadh Sousse, et ce dans un délai de 2 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 15/ 04/2026 au journal Echourouk.

2026S00502FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dont signature légalisée en date du 17 mars 2026, enregistré le 23/03/2026 à la recette des finances de Sousse - Trocadéro sous le numéro 26200759 et inscrit sous le numéro M015002, déposé auprès de Maître Wajdi Ben El Hajj, avocat à la cour, ayant son cabinet sis à la rue de la République, Trocadéro Sousse, Monsieur Nour Eddine Ben Nour Eddine Ben Hedi Bouchnab, titulaire de la carte d'identité nationale n°09342687, délivrée le 04/03/2017 en Tunisie, a vendu à Monsieur Tarek Ben Mansour Ben El Hajj Khalifa, titulaire de la carte d'identité nationale n°08438609, délivrée en Tunisie le 11/05/2017, Tous les éléments du fonds de commerce, matériels et immatériels, exploité en tant que restaurant d'alimentation légère, sis à Cité Riadh Sahloul 3, près de la mosquée Errahmen, Sousse, d'une superficie de 48 m². Toutes les oppositions sont recevables dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de l'avis de vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent acte a été rédigé au cabinet de Maître Wajdi Ben El Hajj, avocat, sis à Trocadéro Sousse.

Cet avis est publié au Journal Officiel en date du 28 mars 2026.

2026S00503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé rédigé par l'avocat à la cour de cassation maître Haythem Jabeur le 15 avril 2026 à la municipalité de Sidi Ameur, enregistré à la recette des finances SAHLINE le 15 avril 2026 quittance n°MO16407 n° d'enregistrement 26200774, Mr Nassr Farhati a vendu à Mr Elbachir Saidi au profit de son épouse Soltana Essaidi la totalité du fonds de commerce qui s'agit d'un local commercial pour vente de fruits secs situé à la rue Habib Bourguiba sahline Monastir; les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur et l'adresse indiquée si dessus du fonds de commerce du local c'est à dire rue Habib Bourguiba Sahline el Monastir sera le lieu de correspondance de ces oppositions.

Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 17 avril 2026.

2026S00505FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce daté le 12 février 2026 enregistré à la recette des finances de Monastir le 24 mars 2026, quittance n°M027283, Madame Ayda Bhouri titulaire de la CIN n°4125199 a vendu à madame Sihem AYOUNI DEBBABI, titulaire de la cin n°04085368, la totalité du fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme jardin d'enfant sous le nom azza et aziz sis à cité 2, Monastir.

Cette vente a été publiée au journal «LE QUOTIDIEN» en français le 14-04-2026 (ip226/3101) et au journal ACHOUROUK en arabe le 14-04-2026 (ip226/3101)

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de vingt jours de la parution de cette annonce au Journal Officiel De La République Tunisienne.

2026S00506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de haffouz le 26/03/2026 sous le numéro 26200382 quittance n° M009310 M.Imen bahrouni CIN 11962816 a vendu et cédé à M Mohamed bahrouni CIN N°11964114 la totalité du fonds de commerce du locale destiné un magasin qui vend des fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Mohamed 05 haffouz kairouan.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de se contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 18/4/2026.

2026S00512FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé date de 10.04.2026 enregistré reçue n°M036003. MS Abderrazek Ameri a cédé à Monsieur Khanchouli Mourad et Haddeji Hamdi la totalité du fonds de commerce café catégorie 1 consistant en un café sise à cité Ben Said, Sahabi 05, Kairouan.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Jort à domicile si dessus.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 15/4/2026.

2026S00513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 02/02/2026 enregistré à la recette des finances Trocadéro reçu M022399 enregistrement n°26201643 en date du 10/04/2026 Mme Zohra Bouhafa, a vendu à Mr Mohamed Layouni, tout le fonds de commerce sis à rue des palmiers Khezama Sousse, consistant en un local destiné à la vente de bijoux.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet du maître Rouiss Adel avocat, sis au n°72 Imb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Un avis similaire est paru aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN en date du 16/04/2026.

2026S00515FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 02/02/2026 enregistré à la recette des finances Trocadéro reçu M022394 enregistrement n°26201642 en date du 10/04/2026 Zohra Bouhafa, a vendu à Mr Mohamed Layouni, tout le fonds de commerce sis à la rue des palmiers Khezama Sousse, consistant en un local destiné au commerce de la restauration.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet du maître Rouiss Adel avocat, sis au n°72 Imb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la république tunisienne. Un avis similaire est paru aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN en date du 16/04/2026.

2026S00516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 02/02/2026 enregistré à la recette des finances Trocadéro reçu n°M022389 enregistrement n°26201641 en date du 10/04/2026 Zohra Bouhafa en sa qualité d'héritière de feu Moez Triqui en son nom et au nom de Farah Triqui et Salima Triqui, a vendu à Mr Mohamed Layouni, tout le fonds de commerce sis à rue des palmiers Khezama Sousse, consistant en un local destiné à la fabrication et à la vente de Bijoux.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet du maître Rouiss Adel avocat, sis au n°72 Imb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Un avis similaire est paru aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN en date du 16/04/2026.

2026S00517FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date du 26/01/2026 et identifié par signature le 12/02/2026 et enregistré à la recette des finances DIAR ALWAFA SFAX, sous n°26200877 et quittance N°M021936 le 27/02/2026.

MR NAIM BEN ALI ABIDI ZARII a vendu la totalité de son fonds de commerce pour vente des cadeaux et accessoires en détail au local sis big ville rue Majestic Sfax à MR MOHAMED BEN CHOKRI KOUBAA. Toutes oppositions seront acceptées chez l'acheteur au local sis big ville rue Majestic Sfax. Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 08/04/2026.

2026X00516FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé rédigé par Maître MABROUK HOUSINE AVOCAT enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 03/04/2026 n° d'enregistrement 26201339, quittance N°M042168, Madame EL KALLEL SAIDA titulaire de la carte d'identité nationale n°01159180 a vendu à Monsieur MOHAMED ALI EL KEHYA titulaire de la carte d'identité nationale n°11106221 et Madame ECHAARI RAOYA titulaire de la carte d'identité nationale n°08855541 le fonds de commerce exploité dans le local sis Immeuble NEIFAR Route de Tunis km 1 ARRINA SFAX comme Commerce de détail de fruits et légumes avec les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat sis à la rue Habib Thameur Immeuble Océan Bleu SFAX 3000 dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente vente dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Achourouk le 9 Avril 2026.

2026X00526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 02/04/2026 sous le n°26201080 et quittance n°M036688, Mohamed Khalil Bouali a vendu, à Hamdi Jribi la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce des lignes téléphoniques au local sis à la route de Gremda km 1,5 kassas N°5 Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur, dans son local sis à la route de Gremda km 1,5 kassas N°5 Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essabeh du 8 avril 2026.

2026X00530FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 25/3/2026 enregistré à la recette des finances de manzah 6 le 7/4/2026 sous le n°26202553 la société tunisie

services identifiant unique 1439884M a vendu à la société go mobile le fonds de commerce sis au n°1 et 2 complexe riadh avenue Hedi Nwira nasr 2 Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce et vente des portables, services et pièces, accessoires de mobile.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Les parties ont élu domicile chez Maître Makram Hdiji Avocat à Sfax Im- Intilaka rue Kairouan Sfax.

Cet extrait est paru au quotidien ESSABAH du 14/4/2026.

2026X00531FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMRECE

Par acte sous-seing privé le 06/04/2026 et enregistré à la recette des finances de gremda Sfax1 le 07/04/2026 reçu n°M038951, enregistrement n°2601133 Mme Mariem Zouari a cédé à la société Mariem Zouari Elhem Mariem Mme. Représentée par Maryem Zouari la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local de vente et location des vêtements situé à la Rue Afrane km 4 immeuble Mahssouna Sfax.

Les oppositions éventuelles devront être faites dans son local sis à la Rue Afranne km 4 imm. Mahsouna 3ème étage n°2 Sfax dans les délais légaux. Cet article est publié au journal «Essabeh» en langue arabe le 15/4/2026.

2026X00535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 1/4/2026 enregistré le 14/4/2026 à la recette des finances Sakiett-Ezzit sous le numéro d'enregistrement Quittance n°M033329, Monsieur Mohamed Kallel a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route de Tunis - Zieidi Sfax à Madame Miniar Akroutt et matricule fiscal n°1715439K.

Avec ses éléments corporels et incorporels et à un prix de quatre mille dinars (4.000.000) et pour la vente des fruits secs.

Toutes les oppositions sont recevables à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal "ECHOUROUK" en langue arabe le 16/4/2026.

2026X00538FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 24/03/2026 enregistré à la R F Boumhal sous le n°26200876, quittance n°M021241, Mme Aicha Ben Salah a vendu à Mr Mohamed Ben Mohamed le F C exploité tous commerce avec tous ses éléments sis au n°42 Av Med Khames Boumhal Bassatine Ben Arous. Les oppositions seront présentées chez l'acheteur à l'adresse rue Tahar Haddad n°23 Cité Mongi Slim Hammam-Lif Ben Arous dans un délai de 20 jours de la parution au JORT.

Cet acte est publié aux journaux le Quotidien et Achourouk du 07/04/2026.

2026401270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 26/2/2026 enregistré à la R F Boumhal sous le n°26200671 quittance n°M015393, Mme Aicha Ben Salah a vendu à Mr Mohamed Ben Mohamed le F C exploité café avec tous ses éléments sis au n°42 Av Med Khames Boumhal Bassatine Ben Arous. Les oppositions seront présentées chez l'acheteur à l'adresse rue Tahar Haddad n°23 Cité Mongi Slim Hammam Life Ben Arous dans un délai de 20 jours de la parution au JORT.

Cet acte est publié aux journaux le Quotidien et Achourouk du 07/04/2026.

2026401271FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte de vente signé le 05 et 20 janvier 2026, enregistré à la recette des finances rue du paradis Ariana le 19/02/2026, enregistrement n°26201458 quittance n°20832, la société Hawet El Jerbi, SARL, identifiant unique 1848168 R, sise au 40 rue de l'environnement Dar Fadhal La Soukra 2036 Ariana, a vendu à la société CAYON CLOUD COMMUNICATION, SARL, identifiant unique 1484662 E, sise à l'Avenue Habib Bourguiba n°221 Ariana 2080 Ariana La Medina, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 40 rue de l'environnement Dar Fadhal La Soukra 2036 Ariana, exploité pour tous commerces.

Les oppositions sur le prix de vente devront intervenir dans les 20 jours suivant cette publication au JORT auprès de l'acheteur société CAYON CLOUD COMMUNICATION, SARL, identifiant unique 1484662 E, sise à Avenue Habib Bourguiba n°221 Ariana 2080 Ariana La Médina.

Cet avis a été publié au journal Al Chourouk en date du 5/4/2026.

2026401285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de La Goulette - Tunis le 30/3/2026 quittance n°039109 n°26202771, la société «Ariyaf Tunis», représentée par sa gérante légale Mme Ahlam Bent Nour Eddine Harbek, a vendu à la société «El Firma», représentée par son représentant légal M. Marouane Ben Amor Kharoubi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au n°29, rue Habib Bourguiba, La Goulette, Tunis.

Le fonds concernant l'exercice de toutes activités commerciales, notamment la vente de tabac et de ses dérivés, ainsi que le commerce de boissons alcoolisées ou l'exploitation d'un café.

Les oppositions éventuelles sont reçues au siège de la venderesse, sis au 24, rue Imam Khelifa, 1001 Bab Bhar, Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publication effectuée dans les journaux «Echourouk» et «L'Economiste» en date du 12 avril 2026.

2026401302FCCC2

Cession de parts indivises d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 27 et 30 mars 2026 enregistré à la Recette des Finances de Kairouan en date du 30 Mars 2026 sous le n°26201292, Quittance n°M030979, Mme Laouani Khadija et Alouini Roua ont cédé à Alouini Nour leurs parts indivises dans le fonds de commerce, pharmacie exploitée dans le local sis à rue Mohamed Negra, Kairouan.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée en arabe et en français dans les journaux Al-Shorouk et Le Quotidien le 8 avril 2026.

2026401307FCCC2

DONNATION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu de l'acte notarié rédigé par le notaire Abdelwaheb Beltaif et son compagnon le 30/03/2026, enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Souk Djerba le 03/04/2026, sous le reçu n°M041526.

Monsieur Lotfi Mjahed, C.I.N 03580576, demeurant à El Hzem El May Djerba, a donné à titre gratuit à son épouse Afifa Baaziz, C.I.N 05652196, demeurant à El May Djerba, le fonds de commerce pour toute sorte de commerce, exercé dans le local sis au Rue Farhat hached El May Djerba. La valeur du fonds pour l'enregistrement fiscal égal à douze mille dinars. Toutes les oppositions sont ouvertes, dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 14/04/2024.

2026401312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du19/1/2026 enregistré à la recette des finances de raoued le 23/1/2026 sous le n°26200365 quittance n°M011699. Mr Chokri troudi c.i.n 07433823 a vendu A M TAREK HAJI la totalité du fonds de commerce route de raoued ktm6 ariana nord ariana (cafeteria HANVANA) avec la totalité de la somme de vingt mille dinars (20000D). Les oppositions peuvent être reçues dans un délai de vingt jours de la parution de cet avis au JORT à l'adresse du fonds vendu. Cet acte a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 5/2/2026.

2026401315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 28/11/2025 sous le n°25209586 reçu n°M144776, monsieur Mohamed Zied Ben Ali a vendu à madame Arnira Fatnassi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis résidence TASNIM bloc C n°6 avenue Hedi Nouira Ennaser 2 ARIANA. Cet avis a été déjà publié au journal "El Chourouk le 06/02/2026. Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au j.o.r.t entre les mains de l'acheteuse Amira Fatnassi sis à larésidence TASNIM bloc C n°6 avenue Hedi Nouira Ennaser 2 ARIANA.

2026401318FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 28/11/2025 sous le n°25209585 reçu n°M144775, monsieur Mohamed Zied Ben Ali a vendu à madame Arnira Fatnassi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et morales sis résidence MIMOSA avenue Hedi Nouira Ennaser 2 ARIANA Cet avis a été déjà publié au journal El Chourouk le 06/02/2026 Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au j.o.r.t entre les mains de l'acheteuse Amira Fatnassi sis à la résidence MIMOSA avenue Hedi Nouira Ennaser 2 ARIANA.

2026401319FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 02/12/2025 sous le n°25209674 reçu n°M145594, monsieur Mohamed Zied Ben Ali a vendu à madame Arnira Fatnassi la totalité du fonds de commerce avec toute ses éléments matériels et moraux sis à la résidence MIMOSA avenue Hedi Nouira Ennaser 2 ARIANA. Cet avis a été déjà publié au journal "El Chourouk le 06/02/2026. Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir la parution de cet avis au j.o.r.t entre les mains de l'acheteuse Amira Fatnassi sis à la résidence MIMOSA avenue Hedi Nouira Ennaser 2 ARIANA.

2026401320FCCC2

Location gérance libre

Annulation d'un contrat de gérance libre d'un fonds de commerce

En vertu d'un accord par acte S.S.P daté le 16/03/2026 enregistré à la recette des finances de Jerba le 16/03/2026 sous le n°26301708 Quittance n°M0342901 monsieur

Miled Ben Azzoun et Atef Gharbi ont annulé le contrat de location de gérance libre du fonds de commerce enregistré à la recette des finances Jerba le 27 Février 2024 sous le n°24301593 ; le fonds de commerce précité se trouvant au local situé à l'avenue Férid Ghazi Houmet Souk Jerba. Cet avis est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 2 Avril 2026 à cet effet toutes les oppositions devront être déposées auprès du locataire demeurant à Houmet Souk Jerba dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annone au JORT.

2026R01094FCCC3

Gérance libre

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 02 Avril 202 sous le n°26301963, reçu n°M52170, Mer M'HAMED Ben Abdelkader en M'RAMED Ben Abdelkader Ben M'HAMED Gueddiche, titulaire de CIN n°01693738, demeurant à l'Avenue Habib Thameur Hammamet a loué et confié à titre de gérance libre la totalité de fonds de commerce dont l'objet Librairie nommée «Librairie Ihsen» sis à l'Avenue El Tahrir n°43 Hammamet et ce à Mme Nada Bent Radhouane Ben Abdelkader El Guamem, titulaire de C.I.N n°09869563, demeurant à El Karrouba Mrezka Hammamet pour la durée de vingt ans renouvelables du 01/04/2026 au 31/03/2046.

Avis de la présente Location a été publié au journal *El Chourouk* du 16/4/2026.

Les créanciers doivent produire leurs états de créance entre les mains du locataire au local du fonds de commerce dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2026R01107FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 12/03/2026 enregistré à la recette des finances d'Ariana en date du 16/03/2026, quittance N°M030713 d'enregistrement 26301486, Mr Bachir Ben Mohamed Ben Omar Tarhouni a loué à Mme Khadija Bent Mustapha Kamel Gerira, La totalité de fonds de commerce "gérance libre" exploité entant que préparer des boissons sucrées et du jus de fruits, dans le local sis 16 avenue Tunis Ariana.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 16/04/2026.

2026R01127FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 13/03/2023, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Djerba le 15/03/2023 sous le numéro 23301967 numéro de quittance M036068, Madame Arousia Bent Slimane Ben Mouli, titulaire de la carte d'identité nationale n°05060494, a donné en location à Monsieur Jamal Ben Issa Jabout, titulaire de la carte d'identité nationale n°05904373, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de fast Food, sis à rue Mohamed Badra, Houmt Souk Djerba.

La location est consentie pour la période allant du 01/03/2023 au 29/02/2024, renouvelable automatiquement, moyennant un loyer mensuel de 1.500,000 dinars.

Oppositions :

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis, au bureau de Maître Hanan Lazaar, conseiller juridique, sis à rue Sidi Zitouni, route de la CNAM, Houmt Souk Djerba.

2026S00485FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/02/2026 enregistré à la recette des Finances de Teboulba le 03/02/2026 sous le numéro 26300287 quittance numéro M007348, Monsieur Oussema azaiez a loué à la société des équipements industriel du sahel la totalité du fonds de commerce vente exploité à la rue de 23 janvier teboulba.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

2026S00489FCCC3

Location d'un fonds de Commerce

"Gérance Libre"

Suivant un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 16/01/2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 13/4/2026 sous N°26301133 Quittance N°M001428, la société SOPAT SA. (Identifiant Unique n°022671F), représentée par son Directeur Général Mr Skander MAKNI, a loué à la société "MANARA SUPPLY" Suarl (Identifient Unique n°1930663T), représentée par son gérant Mr Jamel ALOUANI, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente viande des volailles et dérivées sous la dénomination MLIHA, sis à la Rue Maamoun bhayer Hammam Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée 1 an à partir du 10/12/2025 renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00492FCCC3

GERANCE LIBRE D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 30/03/2026 et enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 14/04/2026 sous N° 26301154 Quittance N°M001450, la société FARHA HOME, M.F N°14874711M a loué à la société FARHA ACCESSOIRES

(SARL en cour de constitution, certificat de réservation N° 2026130802184), représentée par son gérant Charf Eddine Kochtali CIN N°12897272, la totalité du fonds de commerce situé au boulevard la perle du sahel khezama est Sousse. Les oppositions doivent être faites entre les mains du locataire au siège du fonds de commerce dans un dealai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Publier au journal Echourouk du 18/04/2026.

2026S00511FCCC3

Location d'un fonds de Commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fond de commerce en date du 23/02/2026, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 01/04/2026 sous N°26302026 Quittance N°M041087, Mr Ridha Ben Abdessalem MASSOUDI. titulaire de la CIN N°02713477 pour le compte de sa femme Rakia OMRI, titulaire de la CIN n°08563517 selon procuration enregistré à la recette des finances de Kasserine sous N°21800213 le 22/01/2021, a loué à Mr Amine Ben Anis Ben Béchir Ben Taher SELLIMI titulaire de la CIN n°07894008 la totalité du Fonds de Commerce du local Salon de Thé et restaurant (MF: 14 1 6967Q) sis à la route touristique, 22 Hammam Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an du 15/02/2026 au 14/02/2027. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 18/4/2026.

2026S00514FCCC3

AVENANT CONTRAT DE LOCATION GERANCE LIBRE

16 Rue d'Allemagne Tunis 1000

STE VETEMENTS DE TRAVAIL «UNIFORME»

SUARL AU CAPITAL 10.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 16 ET 18 et 20 RUE D'ALLEMAGNE TUNIS 1000

MF : 1470019 JAM 000

Par acte sous seing privé en date du 23 Mars 2026 enregistré à la recette des finances Rue El Jazira Tunis le 01 Avril 2026 sous le numéro 26300727 quittance n°M019642.

Madame Sara Bent Mohamed Salah Ben Azzouz TRIKI a loué le fonds de commerce en gérance libre pour la société UNIFORME représentée par son gérant Wael Ben Mohamed Ben Abdessalem IDRISS sis au 16 rue d'Allemagne Tunis 1000, pour une durée de 2 ans à partir du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2027 renouvelables.

Cet acte a été publié dans les journaux le Quotidien et Echourouk en date du 14 Avril 2026.

2026401278FCCC3

Renonciation d'un fonds de commerce

Conformément à un contrat de cession d'actifs commerciaux (libre mandat) établi le 23/02/2026 et certifié par signature le 23 février 2026 et enregistré auprès du bureau des impôts d'El Menzah 9 Tunis le 02/03/2026, numéro de reçu 17140, numéro d'enregistrement 26300661, la société Riwak Al Zaytouna BY HG, titulaire du numéro d'identification unique 1954105 V, représentée par sa représentante légale Nadia Bint Farhat Al Wachtati, a loué à M. Mohamed Malek Bin Mohamed Al Qarawi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08374516, l'intégralité de l'actif commercial avec tous ses éléments corporels et incorporels, aménagé en café situé dans les locaux commerciaux d'Ines El Manar 2 Tunis, composé de trois locaux adjacents (locaux numéro 32, numéro 0 et numéro 19).

Les objections seront acceptées dans un délai n'excédant pas 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne, au siège social du preneur situé dans les locaux commerciaux d'Inès El Manar 2, Tunis.

Publié dans le journal Al-Shorouk le 16/04/2026.

2026401292FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

CONSTITUTION D'UN SYNDICAT

Suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive en date du 16/07/2025 enregistré à la recette des finances à l'avenue de France Nabeul le 04/11/2025 reçu numéro M076989 numéro d'enregistrement 25704549.

Le syndicat a été constitué :

Nom : immeuble Le forum

Siège : avenue de France Nabeul

Membres :

Le président : goddi lyes

Le trésorier : lyes goddi

Membre chargé de la coordination générale : maître mejda elhafsi.

2026R01109APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Cultures du Monde.

Siège : 02, rue Borj Bourguiba - 2ème étage - 1002 Tunis

Objet : Culturel.

Objectifs :

L'association vise à contribuer au développement du domaine culturel, en coordination avec les autorités compétentes, et à promouvoir l'anthropologie culturelle ainsi que ses différentes dimensions, tout en respectant les dispositions légales en vigueur à cet effet.

Dans l'exercice de ses activités et la réalisation de ses objectifs, l'association s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Président : Sadok Wafi - CIN : 08324615

Secrétaire général: Thamer Haddad - CIN : 06958012.

2026S00501APSF1

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE AZUR 3

BAGHDADI BEKALTA - MONASTIR

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 13 Août 2025 enregistré à la recette d'enregistrement de Bekalta Monastir le 22 Août 2025 (enregistrement n°25700706; Quittance n°M016212) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé "Syndicat des copropriétaires résidence AZUR 3" avec désignation des membres de syndicat :

Mr Rochdi Fadhloun : Président du syndicat

Mr Mohamed Ridha Hamed : Trésorier

Mr Noureddin Rouatbi : Membre

Mr Lotfi Chaari : Membre.

2026X00532APSF1

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE AZUR 2

BAGHDADI BEKALTA - MONASTIR

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 13 Août 2025 enregistré à la recette d'enregistrement de Bekalta Monastir le 22 Août 2025 (enregistrement n°25700705; Quittance n°M016211) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires résidence AZUR 2» avec désignation des membres de syndicat :

Mr Hatem Fakhfekh : Président du syndicat.

2026X00533APSF1

Kolna Sidi Bouzid

Nom de l'association : kolna Sidi Bouzid

Siège Social : Bureau numéro 6, immeuble Al-Baghdadi Chouaibi, avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid 9100 cabinet Maître Dalal Bouazizi, avocate

Objet : Constitution d'une association caritative

Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration de la situation environnementale dans la région, en coordination avec les structures et autorités compétentes, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- Contribuer au soutien et à l'accompagnement des catégories vulnérables et socialement marginalisées, en coordination avec les autorités compétentes et dans le respect des dispositions légales en vigueur.

- Etablir et développer des relations de coopération et de partenariat avec des associations poursuivant des objectifs similaires, tant au niveau national qu'international, notamment avec celles entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

- Promouvoir l'esprit de solidarité et de coopération, encourager la participation des individus aux actions caritatives et œuvrer au renforcement du sens de la responsabilité sociétale.

Présidente : Nayla Yousfi

Trésorier : Wardi Derbali

Secrétaire générale : Aya Hamdi.

2026X00534APSF1

Avis

En vertu des dispositions de l'assemblée générale du 19 octobre 2025 enregistré au receveur des finances 21 novembre 2025 des contrats sous le N°25804799 reçu n°M119319 à Sfax.

A été constitué le Syndic des copropriétaires de l'immeuble STEG situé à cité jardin II. Au cours de cette audience a été élue les membres suivants :

Mr Tarek El Arbi : Président de syndic

Mr Jerjissi Samir : Trésorier

Mr Mondher Gorbel : Secrétaire général

Mr Houcine Bouraoui : Membre.

2026X00541APSF1

Constitution du syndic des propriétaires de la résidence l'Avenir à Ariana

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 21/09/2025 enregistré à la recette des finances cité administrative de l'Ariana le 12/01/2026 sous le numéro 26700221 quittance numéro 004388, Les copropriétaires de la résidence l'Avenir ont décidé la constitution du syndic des propriétaires de la résidence l'Avenir sise à la Rue Tala, Cité Ennour Borj El Baccouche 2080 Ariana et l'élection du comité du syndic dont les membres :

Président du syndic : Monsieur Hédi Bessghaier

Trésorier : Monsieur Khaled CHABAH

Membre : Monsieur Idriss Ben MNA

Membre : Monsieur Youssef TABIB.

2026401269APSF1

Homologation de résolutions

Election du conseil de syndicat de copropriétaires

En vertu d'un procès verbal du 18-01-2026 enregistré à la recette des finances Boumhel le 23-02-2026 sous le numéro 26700510 reçu numéro Mo16313, les rapports moral et financier du syndicat des copropriétaires de la résidence Rayhane sise à l'avenue de la liberté cité essalem Boumhel el basstine ont été approuvés et un nouveau conseil syndical a été élu composé de M

Mohamed SELMI Président, M Nabil YAHMADI Vice Président, M Mehrez ZIDI Secrétaire général et M Feres ben KHALIl Trésorier.

2026R01130APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur licitation

Etude de Maître Moez Zgued

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Nabeul Center - Nabeul

1) Demandeurs : 1- Chadlia Bent Hssan MAKHLOUF (C.I.N 00017422) 2- Ali Ben Esswayeh MAKHLOUF (C.I.N 06426405), leurs domicile élu au cabinet de Maître Moez ZGUED Avenue Habib Thameur Nabeul-Center Nabeul (MF : 1020308/M).

II) Autre partie : Anissa Bent Omar HAJRI épouse Hédi MAKHLOUF (C.I.N 05663347) domicilié 100 cité El 03MEL JARZOUNA, BIZERTE.

III) Avocat Poursuivant : Maître Moez ZGUED, avocat à la Cour de Cassation, Avenue Habib Thameur, Nabeul - Center, Nabeul (MF : 1020308/M)

IV) Immeuble objet de la licitation : Totalité d'immeuble à usage d'habitation neuf située 12 rue El Morgene Menzel Tmime Plage, d'une surface de 364m2, comprend trois étages; un sous-sol (aménagé) comprenant 2 pièces une cuisine toilette et un hall, un rez-de-chaussée aménagé comprenant 3 pièces une cuisine une salle de bain un salon une salle de séjour et un balcon; et un 1er étage en construction, limité à l'est par rue El Morgene, à l'ouest Mohammed Nouri, à Qibla Ahmed Souissi et à jawfa une rue.

V) Mise à prix : Commis par le rapport d'expertise daté du 07/04/2025 dans l'affaire d'appel n°40886 l'expert Mohammed Ali Qamiha a fixé la mise à prix de l'immeuble objet de la licitation suivant à cinq cent soixante huit mille neuf cent trente neuf dinars et 800 millimes (568.939, d800) outre les frais des poursuites qui seront annoncées à l'audience.

VI) Lieu et date de l'Adjudication : Elle aura lieu à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul le Lundi dix huit Mai deux mille vingt six (18/05/2026) à partir de neuf heures (9 H) du matin.

VII) Visite : Tous les jours.

Observations : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. Le Gouverneur de Nabeul, s'il est de nationalité étrangère, pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal du Première Instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et les heures ouvrables.

2026R01101VEPA1

Vente aux enchères publiques

POURSUIVANT :

BANQUE TUNISO-KOWEITENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis, Avenue Mohamed V, TUNIS, RN E n°000110F, en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

1- Mohamed Aymen Ben Hamed Ben Mahmoud BRAHEM, Titulaire de la CIN n°06842899,

2- Sonia Bent Ahmed Ben Hassan BDIRA, Titulaire de la CIN n° 06860577.

3- Saida Bent Ameur Ben Salem BAKKAR, Titulaire de la CIN n°04088005.

Demeurants tous à l'Avenue Farhat Hached Bembla MONASTIR.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, CODE T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

IMMEUBLE SAISI :

Les parts dans l'indivision du titre foncier n°60488 Monastir totalisant 4105,7145/9580 parts, revenants aux parties saisies (2737,1435 revenant à Mohamed Aymen BRAHEM et son épouse et 1368,571 revenants à Saida BAKKAR).

Le bien consiste en un terrain agricole d'une superficie totale de 9580 m² planté de 30 oliviers et quelques arbres fruitiers clôturé par un mur en briques et situé sur la route Benbela Touza Zone J.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 20/05/2026 à partir de 9h.

MISE A PRIX :

2737,1435 parts revenant à Mohamed Aymen BRAHEM et son épouse : 63.171,443 Dinars avec les frais et honoraires taxés

1368,571 parts revenants à Saida BAKKAR : 31.585,704 Dinars avec les frais et honoraires taxés.

La totalité des parts mises en vente 4105,7145 parts : 94.757,147 Dinars avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2026S00488VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

L'adjudication aura lieu lundi 18/05/2026 à 9 H et suivant du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Poursuivant : Hsan Ben Ameur Massoud, titulaire de la carte d'identité nationale N°03991632, demeurant au 181 henchir chebka chorbene gouvernorat de Mahdia.

Débiteur saisi : Sondos Bent Ammar EIGhoul, ouvrière demeurant à Menzel Hached Hbira gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Anis El Arbi, avocat, sis à l'avenue 2 mars Mahdia.

Immeuble objet de la poursuite : Toute la part indivise du débiteur saisi est égale à 22772.3125 parts indivises de la totalité générale 52.051 parts du titre foncier 16908 Mahdia dénommé "norhen" à caractère agricole contenant des oliviers et un terrain nu sis à menzel hached hbira gouvernorat de Mahdia se composant des parcelles n°27/37/40 d'une superficie totale de 52051 mètres carrés, le titre foncier est établi en exécution du jugement du tribunal foncier n° 20320 du 04/05/2004.

Mise à prix : cinquante cinq mille deux cents trente dinars 874 millimes (55.230.874 d) évalués par l'expert Mohamed Dahbi sur ordonnance sur requête du président du tribunal de 1ère instance de Mahdia n°4015/2025 du 10/07/2025.

Remarque : la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2026S00493VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

APRES REDUCTION DE LA MISE A PRIX

Affaire N°3300

Le Lundi 25.05.2026 à partir de 9h à la salle des criées près du Tribunal de 1ère instance de Kairouan sera vendu L'immeuble suivant :

Poursuivants : Héritiers feu Abdesselem Ben Abdelkader Sayadi 1) son fils Kéfi Abdelkader Sayadi - Médecin Légiste - 2) sa fille Leila Hafida Sayadi-retraitée 3) sa fille Najet Sayadi - retraitée - domiciliés à Monastir El hay 6-ayant choisi leur domicile l'étude de Me Bel Mahressia Ridha- avocat prés de la cour de Cassation - sis au 10 Place Farhat Hached Sousse - Matricule fiscal A P 000671110M.

Partie poursuivie : Abdallah Ben Taieb B. Abdallah Hammami CIN 019015135.

IMMEUBLE MIS EN VENTE :

Article unique : La totalité des 17675.218 parts indivises sur l'ensemble 190702 parts du bien immobilier objet du titre foncier N°31066 Kairouan portant le nom de «ATTAYIBA» objet de la parcelle 75 sise à la délégation d'Echbika gouvernorat de Kairouan terrain agricole comprenant des oliviers, amandiers et pêchiers.

Tout le bien immobilier est l'objet d'une hypothèque légale au profit de l'agence immobilière agricole pour la somme de 298d545.

MISE A PRIX :

Article unique : 98440D458 après réduction de la mise à prix en application de l'article 425 CP, plus13833D595 frais, plus les nouveaux frais.

Remarques : *Pour tous renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Kairouan ou à l'étude de l'avocat poursuivant Me Ridha Bel Mahressia au 10 Place Farhat Hached à Sousse.

La visite des lieux se fera tous les jours de 9h à 17h

-Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou ayant présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire.

Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant obtenu l'autorisation de Mr le Gouverneur de Kairouan.

2026S00504VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction

Etude de Maître Slim BDUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Tunis et ce le Mardi dix neuf Mai deux mille vingt six (19/05/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

La créancière saisissante : Arabe Tunisien Bank (l'ATB) au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de matricule fiscal n°0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133 Rue Moularès Megrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n°441860RAP000.

La débitrice saisie : Société INRISE, au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de matricule unique n°0999428Y ayant son siège au numéro 64 Rue d'Iran Tunis Bab Bhar.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts communes revenant à la partie saisie et hypothéquées en faveur de la demanderesse et dont le nombre s'élève à 6153 parts de l'intégralité des parts ayant un nombre de 188067 de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°125713 Tunis dénommé "Brunette Jacque" et qui correspond en fait à une parcelle de terrain nu de forme rectangulaire du côté gauche de la Route menant au village de Gammarth et qui est la prolongation du côté où on trouve des constructions. Sise à l'angle de la Rue Abderrahmen Chafai et de la Rue Hassen Ben Noomane à la Zone du village de Gammarth La Marsa Gouvernorat de Tunis qui couvre une superficie de 6153 m². Limitée à

l'Ouest par des constructions privées, au Sud par un vaste terrain vide, à l'Est et au Nord par des Rues. L'immeuble se trouve dans une zone urbaine UAa4 pouvant contenir des logements individuels et ayant une densité urbaine moyenne du genre de complexes avec certaines constructions isolées, contiguës ou en chaînes.

Mise à prix après déduction de 40 % : La mise à prix de l'immeuble revenant au saisi et décrit ci-dessus a été fixé à deux millions huit cent vingt cinq mille six cent cinquante cinq dinars 710 millimes (2.825.655,710d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis où l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X00518VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Gabès et ce le Lundi dix huit Mai deux mille vingt six (18/05/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

La créancière saisissante : Arabe Tunisien Bank (ATB) au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de matricule unique n° 0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133, Rue Moularès Megrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n° 55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n°441860RAP000.

La débitrice saisie : Monsieur Kheireddine Ben Mohamed Ben Fredj SAIDAN, sa profession gérant d'une société, titulaire de la carte d'identité nationale 05883761 ayant son adresse : 1/ à son domicile élu au bureau de Maître Ali Atya Avocat sis n°01 Rue de l'Egypte Premier étage appartement n°08 La Fayette Tunis.

2/ à son domicile sis au 71 Résidence Alain Savary Bloc "C" Bureau n°61 Cité El Khadhra Tunis.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°28071 Gabès dénommé "Ennajah" appartenant au saisi et sis à Metouia Gabès qui se compose d'une parcelle de terrain irriguée ayant un relief plat, sa superficie est de 80564 m².

L'immeuble est limité au Nord par une piste agricole à l'Est au Sud et à l'Ouest par des tiers.

La parcelle est complantée par des pieds d'oliviers de différents âges à raison de 70 % (soit 5,64 H) comportant un puits équipé et un compteur électrique de puissance 380 W, un réseau moderne d'irrigation en plus d'un terrain nu d'une superficie de 2 hectares : cultivables en amandiers, il comporte aussi un bassin d'eau fissuré, bourré d'engrais en état de panne.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble appartenant au saisi sus-indiqué a été fixée par l'expert judiciaire Madame Aouatef BOUSAA en vertu d'une ordonnance sur requête à cent soixante dix neuf mille deux cent quarante huit dinars (179.248,000d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Gabès où l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X00519VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Wided ferjani épouse chaabane commerçante, demeurante au 124 avenue la République elhamamet 8050 Nabeul.

2/ Fawzi ben tijani chaabane commerçant demeurant à l'avenue la République elhamamet Nabeul,

3/ Ahmed ben fawzi chaabane, demeurant à l'avenue la République elhamamet Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 188/ 1361 parts dans l'immeuble dénommé «salwa34» objet du titre foncier N°598982 Nabeul d'une contenance de 1361 m² sis au centre ville de Hammamet dans une cité connu par "marché de jeudi" et précisément à rue iben hiziya dérivé de l'avenue de hedi wali Nabeul.

Les parts indivises consistant en un terrain clôturé d'une superficie de 219 m² dont une partie non bâti contenant des espaces, des couloirs, un jardin délaissée et une partie sur lequel est édifiée des constructions délaissées et une partie sur lequel est édifiée une construction de 4 étages.

Le rez-de-jardin son entrée du coté nord ouest exploité comme un dépôt et il manque des travaux d'entretien.

La 1ère maison au rez-de-chaussée qui a une entrée indépendante composée d'une salle, 2 chambres, un air, une salle de bain et une cuisine, la maison nécessite des travaux et d'entretien.

Une 2ème maison de 2 étages composée d'une salle avec un balcon, un séjour, une chambre, une cuisine et une salle de bain un couloir et des escaliers menant au 2ème étage qui contient une chambre à coucher avec un dressing, une terrasse et une chambre externe non achevée.

L'immeuble est délimité du coté est par la parcelle n°1182 et 1181, du coté sud par la parcelle 1189 et la parcelle n°2 et la parcelle n°1185 et du coté ouest par une voie publique et la parcelle n°1196.

Mise à prix : (278.010.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 25/05/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Grombalia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00520VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Attijerri de Tunisie (Attijeri Bank), RNE 0001211, sise au 24 rue Hedi Karray Centre Urbain Nord, domicile élue chez maître Atitallah Adel demeurant à Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : MOHAMED DOUZI, CIN 08420455, ouvrier, demeurant au complexe Les arcades, situé à l'angle de l'avenue des Martyrs et de l'avenue de la liberté (anciennement 7 novembre), 3003 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'ensemble du bien immobilier représenté par tout l'étage supérieur situé au deuxième niveau d'un immeuble composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage, sis sur la route de Tunis, km 10, rue El Gharoubi, Sakiet Ezzit, Sfax, sur la droite en allant de Sakiet Ezzit vers Sidi Salah. Il se trouve à environ 1100 mètres de la route goudronnée de Tunis. La superficie de cet étage est d'environ 208 m², avec la terrasse qui lui est rattachée. Le terrain sur lequel est édifié l'immeuble est délimité comme suit : Au sud : Sadok Dhouib, à l'est : Jelouli, au nord : Ben Kahla et à l'ouest : une entrée permettant l'accès au bien. L'accès à l'étage objet de la saisie immobilière se fait par une porte en fer à un battant (entrée commune) donnant sur un passage, puis vers un logement au rez-de-chaussée (propriété de Fayçal Douzi), puis vers un escalier commun menant au premier étage côté sud (propriété de Tarek Douzi) et au deuxième étage côté nord (propriété de Kamal Douzi), puis au deuxième étage appartenant à Mohamed Eid Douzi, objet du présent bien. Cet étage se compose de : Une entrée (couloir), un salon à droite en entrant, composé de deux parties avec des fenêtres orientées au sud, un sanitaire dont le sol est revêtu de carreaux de type «bertar» et les murs de carreaux en céramique standard, un hall menant à un couloir desservant trois chambres à coucher et une salle de bain.

Le bâtiment est de style moderne, mais non entièrement achevé. Le plafond est décoré de plaques en plâtre avec luminaires intégrés. Les sols des chambres sont en marbre. Les fenêtres sont en aluminium et mischler (type de menuiserie métallique). Les portes sont en partie en bois ordinaire, et en partie en aluminium et verre, avec certaines portes encore non installées. L'étage est équipé d'un pré-réseau de climatisation.

Les travaux restants concernent : L'installation complète des équipements sanitaires dans la cuisine et les sanitaires, l'achèvement du réseau électrique et du réseau de plomberie, la pose des portes intérieures restantes, les travaux de peinture et de finition.

Selon le rapport d'expertise réalisé par l'expert judiciaire Sami Mzid, l'emplacement du bien est favorable, situé dans une zone à densité de population moyenne, comprenant des villas, des habitations dispersées, des usines, des entrepôts et des immeubles sur la route principale. Il est proche de la plupart des commodités (école primaire, salles d'exposition, grands complexes commerciaux tels que Mall Sfax, pôle universitaire, siège de la protection civile, centre de circulation, etc.). La zone est desservie par: l'éclairage public, l'électricité, le gaz naturel, l'eau potable.

Mise à prix : (177.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 18/05/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00521VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : MAJED CHTOUROU CIN 05374118, technicien, demeurant à route Mahdia km 5 rue khaled ibn walid impasse triki num 14 sakiet daier Sfax et à la route Mahdia chez ADEL DECHCH 3011 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité de l'appartement situé au deuxième étage d'un immeuble composé de trois niveaux (R+2), sis à la route de Tunis km 3 au bord de la ceinture reliant route de Tunis et route de Teniour et à 150 mètres de la route de Tunis. La superficie couverte intérieure de 110m² et comprend un hall d'entrée, un salon avec placard mural deux chambres, une cuisine, une salle d'eau, un couloir et un balcon. Le bien est raccordé au réseau d'eau potable et d'électricité. La construction est globalement en bon état et le logement est actuellement vacant.

L'ensemble de l'immeuble dans lequel se situe l'étage objet de la présente saisie immobilière est limité comme suit : au sud par la route ceinture reliant les routes de Tunis et de Teniour, à l'est par un terrain nu, à l'ouest par la propriété de Awatef gdoura, et au nord par un terrain nu.

Mise à prix : (134.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 18/05/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00522VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Maître Houcine MABROUK

Avocat à la Cour de Cassation

Ayant son étude Rue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu troisième étage Sfax

Le poursuivant : Le Receveur des Finances adresse Route de Tunis - Sfax en sa qualité de Comptable Public, chargé du Recouvrement des Deniers de l'Etat, son adresse aux Services de la Recette des Finances de Route de Tunis km 1 Sfax.

Le débiteur saisi : Fakher Ben Tijani BEN MAHMOUD, Représentant commercial à la Société "Youssef Phone" ayant son domicile à la Rue Abderrahmen GHAFGUI Sfax, titulaire de la carte d'identité n°05277196 inscrit au registre National des Entreprises sous le n°580842N

L'avocat poursuivant : Maître Houcine MABROUK, Avocat à la Cour de Cassation, titulaire de matricule fiscal n°799249J/A/P/000 ayant son étude Rue Habib Thameur, Immeuble l'Océan Bleu troisième étage n°36 Sfax 3000.

Immeuble à vendre : L'immeuble se compose de l'appartement de logement ayant une superficie de 130 m² portant le n°54 situé au premier étage Escaliers "C" de la Résidence "Jardins Teniour" sise à la Route de Teniour km 1.5 Sfax objet du titre foncier n°123636 Sfax dénommé Jardins Teniour 38.

Cet appartement se compose d'un hall d'entrée, son sol en marbre et son toit en staff, une salle de réception, son sol en marbre et son toit en staff comportant une porte du côté Sud menant à un balcon Sud couvert, une chambre de séjour, son sol en marbre et son toit en staff comportant une fenêtre du côté Ouest, une première chambre à coucher, son sol en carrelages comportant une fenêtre du côté Sud se composant d'une salle de bain équipée, son sol en parterres comportant une petite fenêtre, une deuxième chambre à coucher, son sol en carrelages et son toit en staff comportant une fenêtre du côté Sud, on trouve un placard mural du côté Nord, une troisième chambre à coucher, son sol en carrelage et son toit en staff comportant une fenêtre du côté Sud, une cuisine, son sol en parterre et qui est équipée par les équipements sanitaires, les faïences et les boiseries comportant une fenêtre du côté Ouest, une porte du côté Sud menant à un préau Ouest couvert, une salle de bain équipée, son sol en parterres comportant une petite fenêtre du côté Est, une salle d'eau son sol en marbres comportant une petite fenêtre du côté Ouest.

Cet immeuble bénéficie du droit d'usage privé de l'espace voisin et du parking portant le n°11.

Mise à prix : La mise à prix de l'intégralité de l'immeuble a été fixée à deux cent quatre vingt six mille dinars (286.000,000 d) d'après l'estimation de l'experte Madame Lobna MSEDDI suivant son rapport en date du 24/02/2026 en vertu de l'ordonnance sur requête n°1062/2026 rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax en date du 09/02/2026.

Date et lieu des enchères publiques : La vente de l'immeuble précité sera faite à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax au Palais de la Justice sis à la Rue Abou Kacem Chebbi Sfax et ce le Lundi dix huit Mai deux mille vingt six (18/05/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble à vendre est possible tous les jours de la semaine au cours de l'horaire de travail.

Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter l'avocat poursuivant ayant son bureau Rue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 3ème étage Bureau n°36 Sfax 3000 ou le Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix par chèque certifié conformément à la loi.

Les enchères sont faites, sur la base de la mise à prix précitée en sus des divers frais.

2026X00523VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

A la demande :

Hanen bent Said Ben Belkasem Ben Omrane agissant en son nom et au nom de son fils mineur Rayen Achour domiciliée à la route de l'aéroport km 2 rue Zied Ben Thabet n°1 Sfax.

Partie saisie :

Wajdi Ben Hsan Ben Mabrouk Achour domicilié à la route de l'aéroport km 2.5 Sfax.

Avocate poursuivante :

Maître Sirine Tmimi Yaich, avocate à la cour d'appel demeurant au 56 rue dag Hammarskjöld immeuble Fourati, 1er étage, Sfax, matricule fiscal : 1685024/W.

Immeuble saisi :

Il a été procédé à la saisie d'une quotte part indivise de (14/48) d'un immeuble à usage d'habitation K sis à Sfax, sur la route de chaker à la route de l'aéroport, km2.

Ledit immeuble se compose d'un rez-de-chaussée et un étage supérieur, édifié sur un terrain d'une superficie approximative de 202 mètres carrés.

Rez-de-chaussée; d'une superficie d'environ 99 mètres carrés, limité comme suit : au sud 9.75 mètres au nord 8.25 mètres / à l'ouest 11.25 mètres à l'est 10.90 mètres, il comprend deux chambres, un salon, une cuisine, une salle d'eau, un couloir et un escalier desservant l'étage supérieur.

Les murs sont revêtus de faïence jusqu'au niveau des ouvertures, le sol est en carrelage, le plafond est en béton, les portes et fenêtres sont en bois.

Etage supérieur : d'une superficie d'environ 103m carrés, il se compose de trois chambres, une cuisine, une salle d'eau, un couloir et un passage muni d'une porte donnant accès à la terrasse.

L'immeuble comprend également un couloir de distribution, un espace comportant un escalier menant à la terrasse, une terrasse accessible.

Les sols sont en carrelage, les plafonds en béton et les ouvertures en bois. L'immeuble est raccordé aux réseaux d'électricité et d'eau potable.

L'immeuble présente un état de finition moyen et demeure susceptible de nécessiter certains travaux de parachèvement.

Mise à prix :

Trente huit millions deux cent trente sept mille cinq cents (38.237.500) le tout frais en sus.

Date et lieu de la vente :

Mercredi le 13 Mai 2026 (13/5/2026) devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax 2 rue ahmed aloulou à coté CNSS, Sfax à partir de 9h du matin.

Visite de l'immeuble :

Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocate poursuivante Maître Sirine Tmimi Yaich ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00525VEPA1

ADJUDICATION AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUR SAISIE IMMOBILIERE

APRES REDUCTION DE 40 %

CABINET MAITRE AMIR MAHERSI

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 25/05/2026 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Kairouan.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Sté Nour Autos Services SARL inscrite au registre de commerce sous le n°B170912008 et au registre national des entreprises

sous le n° 1069465L résidente dont le siège social situé au 26 rue khyeridine becha tunis.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla mizanine n°4 3000 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°50516 Kairouan nommé "sté nour" située à thraa tamar Kairouan limité au nord par la propriété objet du titre foncier 6668 Kairouan et la route GP2 et à l'est et sud par la propriété de houimil et à l'ouest par la propriété de kamel rich; d'une superficie 3500 m², se constitue d'un bâtiment commercial préparé pour réparation et vente de pièces de rechanges des voiture se compose;

1) Un parking.

2) Espace pour lavage (longueur 9.80 m; largeur 5m).

3) Atelier mécanique se compose d'une 1ère partie (longueur 9.50 m ; largeur 8.40 m) contient deux machines pour lever les voitures et une 2ème partie (longueur 14.80 m; largeur 9.20 m),

4) Salle de réception des clients (longueur 4.95 m ; largeur 3.80 m).

5) Point de vente des pièces de rechanges (longueur 9.40 m; largeur 6.70m).

6) Magasin (longueur 5 m ; largeur 4.60 m).

7) Atelier pour tôlerie (longueur 14.30 m; largeur 10.70 m).

8) Atelier pour réparation des pneus (longueur 8.60 m ; largeur 4.90 m).

9) Un café (longueur 6.70 m ; largeur 4.60 m) avec un 1er magasin (longueur 2.40 m ; largeur 2.30 m) et un 2ème magasin (longueur 2.15 m; largeur 1.10 m) et un bloque sanitaire (longueur 2.20 m ; largeur 2.10 m).

10) Espace pour ouvriers se compose d'un couloir et une salle à manger (longueur 5.60 m ; largeur 3.70 m) et une salle pour changer les vêtements (longueur 2.80 m ; largeur 2.10 m) et un bloque sanitaire (longueur 4.80 m ; largeur 3.60 m).

11) Des quais de largeur de 5 m qui entoure le bâtiment de l'est et l'ouest et nord.

Mise à prix : est fixée après réduction de 40 % à un million onze mille dinars (1.011.000.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de La propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2026X00537VEPA1

VENTE IMMOBILIERE

Etude Maître Hela Hakmouni

PARTIE POURSUIVANTE :

Rochdi ben Mohamed Hedi Hakmouni, demeurant rue al ksar n°34 Sfax, représenté par maître Hela Hakmouni avocat, rue Habib thameur immeuble mohsen 5ème étage Sfax MF 1160114/G/p/00

Partie saisie :

Nabil ben fraj ben Mohamed bani, titulaire du cin 01342786, demeurant à la medina rue n°6 issue de rue Mekkah maison n°17.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété, sise à la Medina rue n°6 issue de la rue Mekkah, qui est un étage accessible par l'escalier de la porte extérieure, à l'est de l'ouverture et par le haut il devient au sud de l'entrée, il contient un hall central avec coin, une pièce dotée d'une alcôve avec un grand placard et une porte fenêtre ouvrant sur une chambre non couverte, avec une cuisine équipée et un placard et salle de bain et douche, et un hall composant d'une porte fenêtre ouvrant sur un balcon et des puits de lumière donnant sur l'extérieur de l'étage, ceci comporte une décoration en céramique et des carreaux de carrelage et 2 colonnes, la cuisine avec du parterre et il contient du bois au plafond, les murs en pierre et les fenêtres en fer forgé.

Il se compose aussi d'une surface non couverte avec des escaliers ouvrant sur la terrasse ou il y a une porte. Et dans le hall il y a un placard en bois avec des portes et il y a aussi à gauche de l'entrée, la superficie est de 76 m² et la surface non couverte est de 19 m² à part les murs. La propriété est limitée au sud par Kchaou, de l'est par la rue n°6 issue du rue mekkah où se trouve son entrée, du nord par abid et maintenant Ayedi, et de l'ouest par khmekhem la dite propriété a un portail en fer portant le n°17 sur la porte et alimenté par compteur d'électricité et de l'eau potable et équipements électriques.

Mise à prix : Fixé à soixante mille dinars (60.000.000) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifie ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal du première instance de Sfax sis au palais de justice Victor Hugo Sfax le lundi onze mai deux mille vingt six (11/05/2026) à partir du neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe dut tribunal de première instance.

2026X00540VEPA1

Vente aux enchères publiques de parts indivises sur saisie immobilière

Etude Maître Watfa Belaid

Avocate à la cour de cassation

Le cercle des bureaux - 1er étage B1.6 Centre urbain nord

Poursuivante : Banque Nationale Agricole S.A Titulaire de RNE 0000123L, sise à la Rue de Hedi Nouira Tunis, ayant élu son domicile au bureau de Maître Watfa Belaid, Avocate à la Cour de Cassation, Le cercle des bureaux 1er étage - B1.6 Centre Urbain Nord.

Contre : 1- La société de Services Rayhana, débiteur principal, SARL, titulaire du R C n°B0755912008, Ayant élu domicile au bureau de son avocate Maître NASSIMA LAATROUS, sise à la Rue Ali Balhaouane GROMBALIA.

2- Mr Anis Ben Idriss Ben Othemen Laatrous, caution hypothécaire et solidaire, Tunisien, titulaire de la CIN n°05111433 délivrée à Tunis le 05/10/2016, Ayant élu domicile au bureau de son avocate Maître NASSIMA LAATROUS, sise à la Rue Ali Balhaouane GROMBALIA.

Avocate Poursuivante : Maître Watfa Belaid, Avocate à la Cour de Cassation, le cercle des bureaux 1er étage -B1.6 Centre Urbain Nord.

Terrain à vendre :

Les Parts indivises 4505.093/50750 du titre Foncier n°560713 Nabeul représentant un terrain agricole non arboré et sans construction et exploité pour les plantations saisonnières

- Accessible à travers les chemins pavés liée à la Route Nationale A1 qui traverse la ville de Grombalia à 2 km du centre-ville et à 1 km du complexe résidentiel de Turki.

Mise à prix : (230.254.650 dt) et les frais de poursuites fixés en sus.

Date et lieu de la vente : lundi 18/05/2026 à l'audience des saisies immobilières à partir de 9h devant le Tribunal de 1ère instance de Grombalia

Observations : Les visites auront lieu tous les jours, le cahier des charges est déposé au greffe de la chambre des saisies du tribunal de 1ère instance de Grombalia et au bureau de l'avocate poursuivante.

Tout adjudicataire doit consigner 1/3 avant l'audience.

NB : Les étrangers sont tenus d'obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2026401301VEPA1

Vente aux enchères publiques

La Partie Poursuivante : La société Tunisienne de Banque, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B182331996 Tunis.

La Partie Saisie : 1- La Société Errahma D'exploitation Agricole Sarl située aux Berges du Lac 1, Rue du Lac Toba, Immeuble Goldina, M.F 0865137 Z domicile élu chez son avocat Dheker Magroun avocat à la cassation 4 bis rue mali B2 Le belvédère Tunis

2- Madame Houda Bent Mobamed Lassad Mahmoudi épouse Slama, CIN°06283463 demeurant aux Berges du Lac, Rue du Lac Turkana, Résidence Essalama appartement B 8

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

La propriété saisie : C'est un terrain agricole du T.F N°530691 Nabeul "Nour" Parcelle N° 1 du plan de T.F 525391 Nabeul situé à Mrada et Ferjene. Sup 64 Hec cultivé des oliviers et des raisins, bâtit une villa de 3 niveaux : le sous sol est de 55m² - le rez-de-chaussée est de 301 m² couvert -avec cuisine- séjour chambre d'ouvriers- 2 chambres à coucher et piscine.

Le 1er étage est de 126.5 m² - avec 2 chambres à coucher - et 2 chambres de chiens de 7m² et 22 m² et un dépôt en cours de construction de 2 étages le 1er est de 133m² et le 2eme est de 28m²

A l'entrée une chambre de gardien de 2 chambres - cuisine et toilettes 79m² avec un bâtiment pour un puit de 52 m².

La superficie des entrepôts de fourrage est de 296 m² et une étable de 242m² et un autre étable en construction.

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à 4.677.810.000D sans les dépenses

Date et lieu de la vente : 18/05/2026 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de GROMBALIA.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026401317VEPA1

Avis aux créanciers

Ordonnance sur requête : Nomination d'un Liquidateur pour l'association de bienfaisance ALRAHMA

En vertu de l'ordonnance sur requête n°29618 Emanant du tribunal de première instance de Kairouan le 11/07/2025 il a été décidé la nomination de madame Feten Cherni sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de LIQUIDATEUR pour finaliser les procédures de dissolution de l'association (RR894422452TN ET 2012H00147APSF1), après vérification du relève de compte postal ci-joint, qui a montré que durant les années 2022 et 2023, seul montant a été retiré pour payer le loyer des locaux, lesquels ne contiennent que quelques meubles appartenant à leur propriétaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au Liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2026R01099VEPA2

Clôture des opérations de liquidation d'un bien immobilier

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 13/04/2026, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation du bien immobilier sis à chott Mariem objet du titre foncier n°173972 entre M. Imed Trabelsi et Mme Amira Azaiez.

2026S00487VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°29833 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 24/3/2026, M.Sadok Mosbah, liquidateur judiciaire, (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné pour liquider l'association «l'élite» sise au 82 Rue Chikh Gazzah à M'saken et immatriculée au registre national des entreprises sous n°1505068/J.

2026S00495VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°29931 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 25/3/2026, M.Sadok Mosbah, liquidateur judiciaire, (12 rue Menvielle Sousse. Tél : 99961170) est chargé de la gestion et de la répartition des biens meubles et immeubles sis à la rue Kerkena à la cité Jawhara à Sousse et ce entre les héritiers du feu Mohamed Ben Mohamed Ben Romdhane.

2026S00496VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°29987 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 27/3/2026, M.Sadok Mosbah, liquidateur judiciaire, (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné pour liquider le bien immobilier sis à la cité olympique à Bouhssina à Sousse objet du titre foncier n°140308 Sousse et ce entre M.Sami Touzi et Mme Amira Gzara.

2026S00497VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à route port Kantaoui approche salaheddine Ayoubi Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ quatre millions sept cent soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dinars et 490 milimes (4 776 998,490 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 22/05/2026.

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite MR SADOK LAARIF dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul 3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98685297

La Visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S00507VEPA2

Cession

Société de «PRINT PRO»

Identifiant unique : 1273894X

DAR FADHAL SOUKRA

L'Administrateur Judiciaire propose la cession de la Société «PRINT PRO» situé à darfadhal soukra par cahier des charges au plus offrant.

Les frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement. frais de possession ...) sont à la charge de l'acheteur.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent dinars (100dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec l'administrateur judiciaire à son adresse 55 Rue Khareddine Pacha App-B2- Monplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/29377358.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre Société «PRINT PRO» Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless YOUSSEF 55 Rue Khareddine Pacha App-B2-Monplaisir- Tunis, au plus tard le 08/05/2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2026401268VEPA2

CLOTURE DE LIQUIDATION

SUCCESSION DU DEFUNT SAMIR BEN HAMMOUDA KHLIFI

En vertu de la décision judiciaire rendu par le juge-commissaire de liquidation du Tribunal de Première Instance de Tunis le 30/03/2026 l'affaire n°199 a été décidé la clôture de la dite liquidation.

Le liquidateur Ben Amer Abdelhakim (adresse; avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 mannouba).

2026401282VEPA2

Nomination d'un liquidateur

De la partie des républicains libres

En vertu du jugement n°22735 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 13/02/2025,

Il a été déclaré :

- Dissolution de la partie des républicains libres compter son argent et le mobiliser par voie légale

- La nomination de maître Sdiri IMEN entant que liquidateur et monsieur MAHDI JABNOUNI entant que Juge-commissaire

Il appartient à tous les créanciers de la partie politique de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandé avec accusé de réception.

2026401298VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire N°1002

SOCIETE «PLAZA HOTELS»

Capital Social : 5.000DT «SARL»

Identifiant Unique : 14797700/J

CNSS : 574944-25

Siège Social : Avenue du Dollar Immeuble City Lake Center Les Berges du Lac 2 -1053 la Marsa

Le tribunal de première instance de Tunis I, a prononcé en date du 09/12/2025 la constatation de cessation de paiement de la société Plaza Hôtels et de fixer le début de cette cessation à partir du 15/01/2024 tout en constatant la possibilité de la poursuite de son activité en adoptant le plan de sauvetage tel que prévu par le jugement. A ce titre, l'expert Monsieur Jalel HADDAD est désigné comme contrôleur d'exécution chargé de surveiller la mise en œuvre du plan de sauvetage avec mission d'établir des rapports périodiques quant à son exécution, et ces sous la supervision du juge-commissaire.

Le tribunal a également ordonné l'inscription du dispositif du présent jugement au Registre National des Entreprises, sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne aux frais de la demanderesse, ainsi que sa notification à la commission de suivi des entreprises économiques.

Pour plus de renseignements veuillez contacter le contrôleur d'exécution à son cabinet situé au 1, rue 2 mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél/Fax : 71 277 191- Email: jalel.hadad@orange.tn.

2026401303VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA. Au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

RNE : 0397962T

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi le 12 mai 2026 à 10.00 heures au siège social de la Société sis à la Route Sidi Sâad Borj Ghorbel - 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024 arrêté par le Conseil d'Administration.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2024
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024
- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2024
- Affectation du résultat de l'exercice 2024
- Fixation du montant des jetons de présence
- Pouvoirs en vue des formalités.

2026R01098SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Date : 14 Mai 2026 à 10h00

Société Solutions Composites S.A

Société Anonyme

Au capital de 6 378 160 Dinars

Identifiant Unique : 0922807M

Siège Social : Z.I. Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la société Solutions Composites S.A., vous êtes invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 14 Mai 2026 à 10h00 au siège social de la société sis à la Zone Industrielle de Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025 ;
5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
6. Fixation des jetons de présence ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
8. Nomination des nouveaux Administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028 ;
9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes;
10. Pouvoir pour formalités.

2026R01102SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

SOCIETE GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DU CENTRE S.A

Société Anonyme

Au capital de 7.800.000,000 Dinars

Siège Social : N°9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 - SOUSSE

Inscrite au Registre National des Entreprises

Sous l'identifiant unique n°0900647 V

Identifiant Fiscal n°0900647V/A/M/000

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC» S.A dont le siège social est sis au n°9,

Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse - Tunisie et titulaire de l'identifiant unique n°0900647 V, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de ladite Société, qui sera tenue le Jeudi 21 Mai 2026 à 10h00 du matin au siège social de la société sus-indiqué, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice 2025,

2- Présentation des états financiers de l'exercice 2025,

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025,

4- Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025,

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2025,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

7- Quitus aux membres et au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général pour leurs administration et gestion afférentes à l'année 2025,

8- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

9- Information à propos de fonctions de direction occupées par les administrateurs, le Président du Conseil et le Directeur Général dans d'autres sociétés,

10- Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation,

11- Jetons de présence alloués aux membres du Conseil au titre de l'année 2025,

12- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration,

13- Nomination du commissaire aux comptes,

14- Pouvoirs pour formalités légales.

2026R01103SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2025

EKUITY CAPITAL

Société Anonyme

Capital: 397.050.000 TND

Siège Social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002802M

Le Conseil d'Administration de la Société EKUITY CAPITAL a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 13 mai 2026 à 10 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n°3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation.

2. Approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'activité de la société et à ses résultats comptables pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, et approbation des états financiers individuels et consolidés selon les nonnes tunisiennes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que des opérations relevant des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

4. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice de l'année 2025.

5. Approbation du quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2025.

6. Approbation d'allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2025.

7. Approbation du rapport de gouvernance de la société pour l'année 2025.

8. Approbation du rapport sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de la société pour l'année 2025.

9. Les pouvoirs pour formalité.

2026R01110SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE SECURAS

SA au Capital de 550.000DT

Siége Social : 19 Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 12069M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SECURAS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 22 Mai 2026 à 10 heures du matin au siége de la société à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2025.

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2025.

6) Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027

7) Questions diverses.

2026R01112SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE INSSIPE

SA au Capital de 50.000DT

Siége Social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 382737J/A/M/000

RC : B142771999

Messieurs les actionnaires de la société INSSIPE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 22 Mai 2026 à 11 heures du matin au siège de la société à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2025.

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2025

6- Questions diverses.

2026R01113SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE AGRICOLE SIDI OTHMANE S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035753A

Les actionnaires de la Société AGRICOLE SIDI OTHMANE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2026 à 12H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01114SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE LARIA INT S.A.

GP1 KM12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 1102202G

Les actionnaires de la société LARIA INT S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2026 à 13H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01115SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE INDUSTRIE & TECHNIQUE S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0000767T

Les actionnaires de la société INDUSTRIE & TECHNIQUE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2026 à 09H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01116SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE AGRICOLE SIDI DAOUED S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035715T

Les actionnaires de la Société AGRICOLE SIDI DAOUED S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2026 à 08H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01117SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EL MAZRAA MARKET S.A

RUE IBN BASSEM 2034 - EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035671Z

Les actionnaires de la société EL MAZRAA MARKET S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2026 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01118SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE OASIS S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0005378F

Les actionnaires de la société OASIS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2026 à 10H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01119SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE TRANSPOOL S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035799Q

Les actionnaires de la société TRANSPOOL S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2026 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01120SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE CARTHAGO S.A.

Z.I AGAREB 3030 BP 34 SFAX

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035760Z

Les actionnaires de la société CARTHAGO S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de

l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2026 à 11H00; au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Désignation du Commissaire aux Comptes.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01121SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE LES GRANDS ATELIERS DU NORD S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0003003R

Les actionnaires de la société LES GRANDS ATELIERS DU NORD S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2026 à 11 H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Désignation du Commissaire aux Comptes.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01122SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE DE TRANSFORMATION DE METAUX "PAF" S.A.

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0006013G

Les actionnaires de la société de Transformation de Métaux «PAF» S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2026 à 12H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01123SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE BNA ASSURANCES

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 87.391.790 DT

SIEGE SOCIAL : LES BERGES DU LAC II, CITE LES PINS, 1053 TUNIS - TUNISIE

MATRICULE FISCAL : 0845686 P/P/M/000

IDENTIFIANT UNIQUE : 0845686P

Les actionnaires de la société BNA Assurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 08 mai 2026, à onze heures (11h) au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, 1053 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025;

4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

8. Nomination des nouveaux administrateurs;

9. Renouvellement du mandat d'un administrateur;

10. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

2026R01126SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société AZUR Pièces Automobile

Société Anonyme

Au Capital de 500.000 Dinars

Siége Social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 1076765N

CNSS : 3453 10-87

Les actionnaires de la Société AZUR Pièces Automobile, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le Jeudi 14 Mai 2026 à 17h, à la maison de l'entreprise (IACE) les berges du lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2025.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Pouvoirs pour formalités.

2026R01128SANB3

Convocations des créanciers

Société Albene Industrie

Société anonyme

Adresse : Centre Laitière Sidi Bou Ali 4040

Identifiant unique : 00104788

Dans le cadre des procédures de répartition amiable, il est porté à la connaissance de l'ensemble des créanciers que, suite au dossier n°117/37, déposé auprès du Tribunal de première instance de Sousse et, relatif à la cession de la société "Albene Industrie - Tunisie Lait" (anciennement), il a été décidé de fixer une audience auprès du tribunal de première instance de Sousse, et ce, le jeudi 30 avril 2026 à 10H et suivants, pour examiner le projet de répartition amiable.

En conséquence, tous les créanciers concernés sont invités à assister à ladite audience ou à se faire représenter légalement, afin de présenter leurs observations ou formuler, le cas échéant, leurs oppositions.

Le présent avis vaut notification légale à toute concernée.

2026S00508SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES

S.A. AU CAPITAL DE 312 952 D

Matricule Fiscal : 418169 S/P/M/000

N° EMPLOYEUR CNSS : 242837-46

SIEGE SOCIAL : ROUTE MENZEL CHAKER KM 3 IMMEUBLE SALEM 1er ETAGE N° 11 B.P.N°71 SFAX 3013

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 20 mai 2026 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes:

- Approbation de la tenue de cette assemblée à sa date.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2025.

- Approbation des comptes de l'exercice 2025.

- Affectation des résultats 2025.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au conseil d'administration.

- Approbation des jetons de présence.

- Recrutement d'un nouveau commissaire aux comptes pour 3 ans financiers 2026-2027-2028.

- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société.

2026X00546SANB3

Groupe de l'Education et des Sciences

Société Anonyme

Capital : 2.000.000 dt

La société Groupe de l'Education et des Sciences - مجمع التربية والعلوم identifiant unique 0428512S, informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 12 mai 2026 à 09h00 au siège social de la société, afin d'examiner et d'approuver le projet de cession et de restructuration.

- Questions diverses.

Le présent avis a été déposé au Registre National des Entreprises le 10 avril 2026 sous le numéro 2026P52340877.

2026401279SANB3

Groupe de l'Enseignement et des Services Société Anonyme

Capital : 2.000.000 dt

La société Groupe de l'Enseignement et des Services - مجمع التربية والعلوم société anonyme, identifiant unique 0510265N, informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 12 mai 2026 à 11h00 au siège social de la société, afin d'examiner et d'approuver le projet de cession et de restructuration et questions diverses.

Le présent avis a été déposé au Registre National des Entreprises le 10 avril 2026 sous le numéro 2026P52387847.

2026401280SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

GAT VIE

Société Anonyme

Au Capital Social : 7.000.000 Dinars

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U. : 0033270B

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 15/05/2026 à 10h00 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025

2) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025

3) Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2025 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales

4) Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2025 régies par les articles 202 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales

5) Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2025

6) Affectation du résultat de l'exercice 2025

7) Quitus aux administrateurs

8) Fixation du montant des jetons de présence

9) Désignation des administrateurs pour les exercices 2026-2027-2028

10) Formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2026401283SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

GAT VIE

Société Anonyme

Au Capital Social : 7.000.000 Dinars

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U. : 0033270B

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 15/05/2026 à 9h30 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Mise à jour de l'article 33 des statuts de la société relatif à la nomination des commissaires aux comptes

2) Formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2026401284SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MAGHREB PARTICIPATION HOLDING

Société anonyme

Au capital social de 21 500 000 dinars

Siège Social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1031657R

Messieurs les actionnaires de la société MAGHREB PARTICIPATION HOLDING sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 14 mai 2026 à 10h00 du matin au siège social de la société sis à la rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers des exercices 2022, 2023 et 2024.

2. Lecture et approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices 2022, 2023 et 2024.

3. Lecture des rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux comptes au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

4. Examen et approbation des conventions règlementées conclues au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

5. Examen et approbation des états financiers des exercices 2022, 2023 et 2024.

6. Affectation des résultats des exercices 2022, 2023 et 2024.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes et désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales requises.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2026401286SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Capital African Partners Bank

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri Mutuelleville - 1082 - Tunis

R.N.E : 0614666B

M.F : 614666 BAM 000

CNSS N° : 225304-70

Les actionnaires de Capital African Partners Bank, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 mai 2026 à 10h en son siège social sis 10 bis, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelleville - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en cette date

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 et présentation des comptes dudit exercice ;

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025;

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 et approbation des conventions qui y sont mentionnées;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025

6- Affectation du résultat net de l'exercice 2025

7- Fixation des rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2026.

2026401290SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPTOIR TUNISIEN DES PAPIERS - C.T.P

SA au capital de 10 500 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au RNE 0040816G

Affiliation CNSS : N°132011/91

Mesdames et messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 mai 2026 à 10 heures au siège social sis à Charguia 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2025 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du groupe CTP ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2025 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2026401291SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19/05/2025

Société FINACorp Obligataire SICAV

Siège social : Rue du Lac Lochness Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1030494L/N/M/000

Les actionnaires de FINACorp Obligataire SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 19/05/2026 à 11H au siège de la société, sis à la rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025

5- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre de l'exercice 2025

6- Fixation du montant des jetons de présence

7- Renouvellement des mandats des administrateurs.

8- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition durant le délai légal au siège de la société.

2026401293SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société d'Exploitation Touristique

S.A. au Capital de 10.000.000dt

Siège social : Rue Lac LOCKNESS Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 0001781W

M.F : 001781WAM000

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 Mai 2026 à 09h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Examen des Etats Financiers présentés concernant l'exercice 2025 et approbation éventuelle des dits états.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

7- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.

8- Questions diverses.

2026401296SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société d'Exploitation Touristique

S.A. au Capital de 10.000.000dt

RNE : 0001781 W

M.F : 001781 W A M 000

Siège Social : Rue Lac LOCKNESS

Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 Mai 2026 à 08h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Agrément en faveur de la société E.S.C.A.L.

2- Pouvoir à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publicité légales.

3- Questions diverses.

2026401297SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE COMPTO

Société Anonyme

Au capital de 3 240 000 Dinars

Siège Social : 11, rue du Lac Ghar El Melh-V3-Résidence Cléopâtre Les Berges du Lac - Tunis

R.N.E. : 0002501B

M.F : 002501 BAM 000

C.N.S.S. : 20-20

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Compto, Société Anonyme au capital de 3 240 000 Dinars, ayant son siège social au 11, Rue du Lac Ghar El Melh-Résidence Cléopâtre - V3 - Les Berges du Lac - Tunis, sont convoqués à :

Une Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le 18 Mai 2026 à 11 Heures, au siège de la Société pour statuer sur l'ordre suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025.

- Approbation des comptes de l'exercice 2025.

- Affectation des résultats du dit exercice.

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2026401299SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNIS CALL CENTER

Société anonyme

Au capital de 1 050 000.000 DT

Siège social : 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002

Identifiant unique : 0633781K

Messieurs les actionnaires de la société «TUNIS CALL CENTER» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 12 mai 2026 à 11 heures au siège social de la société sise aux 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025 ;

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

7. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;

8. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;

9. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2026401300SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE MPC PROKIM INDUSTRIE

Société Anonyme

Au Capital de 18.300.000 dinars

Siège Social : Z.I. Mghira, Rue de Mhamdia, BP175, 2082, Fouchana - Ben Arous

Identifiant unique : 0345844C

Messieurs les actionnaires de la société MPC PROKIM INDUSTRIE, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18 mai 2026 à 9h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapport du conseil d'administration sur la gestion et sur les opérations sociales de l'exercice 2025 ;

2- Rapports des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice

3- Approbation, s'il a lieu de ces rapports et des états financiers de l'exercice 2025

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

5- Affectation du résultat

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes EY

7- Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Fares BEJAOUI

8- Nomination de SAI HOLDING au poste d'administrateur en remplacement de Mr Slim ALLOUCHE

9- Questions diverses.

2026401304SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE MPC PROKIM INDUSTRIE

Société Anonyme

Au Capital de 18.300.000 dinars

Siège Social : Z.I. Mghira, Rue de Mhamdia, BP175, 2082, Fouchana - Ben Arous

Identifiant unique : 0345844C

Messieurs les actionnaires de la société MPC PROKIM INDUSTRIE, sont invités à assister à Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 18 Mai 2026 à 11H00 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Extension de l'objet social de la société en ajoutant une activité secondaire consistant en un laboratoire d'analyse conforme aux normes

2- Mise à jour des statuts de la société

3- Questions diverses.

2026401305SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE LA MAISON DES AGRICULTEURS

S.A AU CAPITAL DE 140.000 D

6, Avenue Habib THAMEUR - 1069 TUNIS

MF : 5857 R.A.M.000

RNE : N° 5857 R

Les actionnaires de la Société Maison des Agriculteurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 14 Mai 2026 à 10 Heures au Siège Social de la CTAMA sis au 100, avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'Exercice 2025 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2. Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2025.

3. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4. Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'Exercice 2025.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025.

7. Formalités juridiques.

2026401308SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société d'Industrie Touristique"HEDIA"

Société Anonyme

Au capital de 1.200.000 DT

Siège Social : 6, Avenue Habib Thameur - Tunis

RNE : N°0012727Z

M.F : N°0012727Z/A/M/000

Les actionnaires de la Société d'Industrie Touristique "HEDIA" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 14 Mai 2026 à 11 Heures au Siège Social de la CTAMA sis au 100, avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'Exercice 2025 et présentation des Etats Financiers du dit exercice.

2. Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2025.

3. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4. Approbation du bilan et des Etats financiers de l'Exercice 2025.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025.

7. Fixation du montant des frais de déplacement.

8. Formalités juridiques.

2026401309SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Société Novarino Tunisie SA

Capital : 3500 000 DT

Siège social : zone industrielle el alia 7016 Bizerte Tunisie

Identifiant unique : 945413W

Messieurs les actionnaires de la société NOVARINO TUNISIE SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 22 mai 2026 à 10h00, au siège de UGFS NA, sis aux Berges du Lac, Immeuble Fradj, 2ème étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation de la cession des parts détenues par la société Novarino Tunisie SA dans le capital de la société EMILIA et fixation du prix de cession, des conditions de l'opération et désignation de l'acquéreur.

2- Autorisation donnée au Directeur Général pour la signature de l'acte de cession et de tous documents y afférents.

3- Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivés à expiration (ou nomination de nouveaux administrateurs).

4- Fixation du mandat du Commissaire aux Comptes (CAC) pour une période de trois (3) exercices.

5- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité légales.

2026401313SANB3

MENINX

Société Anonyme

Au capital de 81 000 000 dinars

Siège Social : 15, avenue de Carthage, 1000 - Tunis

IU : 1014721J

Messieurs les Actionnaires de la société «Meninx Holding» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 Mai 2026 à 11 :30 Heures, au siège de la société sis au 15 Avenue de Carthage - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture des rapport général et spécial des Co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3. Examen et approbation des conventions réglementées;

4. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président du conseil et le directeur général;

5. Lecture et approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels de l'exercice 2025 ;

6. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 et affectation du résultat;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général;

8. Pouvoirs et formalités.

2026401316SANB3

CONVOCATION A L'AGO

SOCIETE Club Invest Méditerranée -SICAF

Société anonyme

Au capital de 7 000 000 D

Siège Social sis au n°130, Avenue Louis Braille, Cité El Khadhra, 1003 Tunis

IU : 1153831N

Mesdames / Messieurs les actionnaires,

Vous êtes priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu au siège social, le 20 mai 2026 à 10 heures pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil sur la situation de la filiale Azimuth Immobilière Sarl et examen de la convention de prêt

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur la convention réglementaire

3. Approbations de ladite convention réglementaire et délégation de pouvoirs

4. Pouvoirs pour formalités.

2026401321SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée Générale constitutive

En application du décret n°1192 de l'année 2022 relatif aux sociétés communautaires et conformément à l'article 11 de celui-ci, le comité fondateur de la société communautaire locale «DORT MAJERDA» informe tous les participants que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra le Dimanche 09 Mai 2026 à 10h du matin au siège social de la société selon l'ordre de jour suivant :

- Election des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

2026401310SODB3

Assemblée Générale constitutive

En application du décret n°1192 de l'année 2022 relatif aux sociétés communautaires et conformément à l'article 11 de celui-ci, le comité fondateur de la société communautaire régionale «Yanabaa ksour» informe tous les participants que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra le Dimanche 10 Mai 2026 à 10h du matin au siège social de la société selon l'ordre de jour suivant :

- Election des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

2026401311SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que la société africaine d'industrie et d'effilochage "SAFIEF" dont le siége social est situé à la zone industrielle de Jebel El Ouest 2 de la délégation de Bir Mchergua du Gouvernorat de Zaghouan, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2026-09-0201-0004437 en date du 25 Mars 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de triage, de stockage et transformation des vêtements usagés, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci -dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan et de la municipalité de Jebel El Ouest.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Jebel El Ouest ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "TUNITRICOT" dont le siège social est situé à proximité de la route

Gaafour, à la zone industrielle Seliana 1 aux lots N°8, 9 et 10 - 6110 Seliana, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0201-09111 en date du 16 juin 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de broderie et de confection des vêtements située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Seliana ou de la municipalité de Seliana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Seliana ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Seliana ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2026-09-0201-005203 en date du 07 Avril 2026 en vue d'obtenir

une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en un réservoir fixes d'une capacité de 7 m^3, implanté à l'hôtel "Tamerza Palace" à Tamerza du gouvernorat de Tozeur objet de l'arrêté d'autorisation enregistrée sous le N°3407 en date du 15 février 2008, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tozeur et de la municipalité de Tamerza.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tozeur ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tamerza ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2025-09-0201-0010408 en date du 08 juillet 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en un dépôt de stockage des Huiles ou graisses de lubrification ou de refroidissement des organes mécaniques, situé à la zone industrielle de Thyna, au lot N°102 du gouvernorat de Sfax, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Thyna.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Thyna ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Anonyme Monastirienne dont le siège social est situé à la route du port BP N° 6 - 5018 Monastir a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2023-09-0201-0001567 en date du 20 Février 2023 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation réglementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en une unité de raffinage et conditionnement des huiles végétales, extraction des huiles de grignons et savonnerie située à l'adresse susvisée objet de l'arrêté d'autorisation enregistré sous le N°43 en date du 6 Juin 1907 et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Monastir et de la municipalité de Monastir.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Monastir ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Monastir ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "TESCA TUNISIA" dont le siège social est situé à la zone industrielle Grombalia au site "T1", rue des sciences 8030 Nabeul, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2024-09-0201-0018259 en date du 05 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des housses pour sièges automobiles située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul ou de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Grombalia ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société CHOMARAT TUNISIE RENFORT dont le siége social est situé à la Rue des Sciences, à la zone industrielle Grombalia 8030 du gouvernorat de Nabeul, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A -2024-09-0201-0001014 en date du 22 Janvier 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de tissage et de transformation de tissus en fibres de verre situés à l'adresse mentionnée ci dessus, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul ou de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la gouverneur de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Grombalia ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société "TESCA TUNISIA" dont le siège social est situé à la zone industrielle Grombalia au site "T2", rue des sciences 8030 Nabeul, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2024-09-0201-0018260 en date du 05 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des housses pour sièges automobiles située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul ou de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Grombalia ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Mohamed Ben Ahmed Ben Mohamed Machraoui, Titulaire de la CIN n°03607867 délivrée le 12/11/1998 annonce la perte de titre de propriété n°4783 daté le 07/12/2004 de titre foncier n°6503 Kef.

2026R01104DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Nozha Bent Salah Ben Salem Sahtout titulaire de la CIN n°04037277, déclare la perte de l'acte de propriété n°4504/15, objet du titre foncier n°61579 Monastir dénommé "Chabet nouira" sis à secteur Hdadra délégation Jammel Gouvernorat Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de Menzel Kamel sous N°789 le 07/04/2026.

2026S00509DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Nozha Bent Salah Ben Salem Sahtout titulaire de la CIN n°04037277, déclare la perte de l'acte de propriété n°7533/03, objet du titre foncier n°43205 Monastir dénommé "Elnour" sis à secteur Hdadra délégation Jammel Gouvernorat Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de Menzel Kamel sous N°788 le 07/04/2026.

2026S00510DIVD2

Avis

Monsieur Maher ben Mohamed Trabelsi informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte d'achat daté le 08/09/1985 dressé par les notaires Ahmed Jamousi et Sadok fessi concernant la parcelle de terre d'une superficie de 780 m² et située sur la route gremda klm 11 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X00514DIVD2

Avis

Monsieur Maher ben Mohamed Trabelsi informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de donation daté le 10/02/2005 dressé par les notaires Mahmoud et lotfi mziou concernant une maison située sur la route Mahdia klm 7 et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X00515DIVD2

Avis

Ben Massmia Walid titulaire de carte d'identité N°05314248 annonce qu'il a perdu son titre de propriété qui se présente en un acte de vente rédigé le 10 mai 2018 enregistré à Sfax le 30 mai 2018 N°M034663 par les deux notaires Mhamed Trabelsi et Mohamed Fakhfakh à propos du terrain d'une superficie de 479 m², situé à la route de l'aéroport Km 06 Sfax et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X00517DIVD2

Perte d'un titre de propriété

ABDALLAH SELLEMI CIN n°05385561 déclare qu'il a perdu son contrat de propriété de terrains situés à HENCHA Sfax rédigé par le notaire TAREK OSMAN daté le 24/01/2007 qu'il désire avoir un nouveau titre qui remplace le 1er celui qui a droit doit inscrire son opposition au bureau du notaire CHROUDI NASSIM jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2026X00524DIVD2

AVIS

LES HERITIERS DE SOFIEN JERBI ANNONCENT QU'ILS ONT PERDU L'ACTE DE PROPRIETE D'UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 360 M² QUI EST SITUE ROUTE SALTNIA KLM 5 BOUJELBENNE SFAX EST EFFECTUEE 1 PAR L'ACTE D'ACHAT QUI A ETE FAIT LE 17/05/2001 ET ENREGISTRE LE 21/05/2001 N°M037274 A L'ATTESTATION DE DEUX NOTAIRES RCHID CHIKHROUHOU ET MOHAMED SALLEM AYADI ET ILS DESIRENT SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE. TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU CABINET DE NOTAIRE MAITRE ABDESSALEM MEDHIOUB OÙ EXISTE DANS LA RUE NASRIA IM NAFOURA BLOC A ETAGE 3 AP A 3 SFAX DANS UN DELAI NE DEPASSE PAS 30 JOURS.

2026X00527DIVD2

AVIS

LES HERITIERS DE HABIB TOUNSSI ANNONCENT QU'ILS ONT PERDU L'ACTE DE PROPRIETE DE LA MOITIE OUEST D'UN TERRAIN QUI EST SITUE ROUTE SIDI MANSOUR KLM 5 SFAX EST EFFECTUEE PAR L'ACTE D'ACHAT QUI A ETE FAIT LE 22/10/1961 ET ENREGISTRE LE 23/06/1964 N°84 A L'ATTESTATION DE DEUX NOTAIRES OMAR JERBI ET MOHAMED ELLOUZE ET ILS DESIRENT SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE. TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU CABINET DE NOTAIRE MAITRE ABDESSALEM MEDHIOUB OÙ EXISTE A LA RUE NASRIA IM NAFOURA BLOC A ETAGE 3 AP A 3 SFAX DANS UN DELAI NE DEPASSE PAS 30 JOURS.

2026X00528DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Atef Ben Mustapha Ben Mohamed Mrabet avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle de terrain nord est de surface 625 m² sise à la route Lafrane km 6 Sfax limité au sud par impasse de 5 mètres d'où son entrée et Wajdi Ketata chacun de côté à l'Est par Taieb Mrabet au nord Euch et à l'ouest Habib Mrabet suivant un contrat de vente daté le 31 octobre 1993 dressé par les notaires Houcine Turki et Taher Sallemi.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau de Maître Malek Turki rue Slim Charfi N14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2026X00529DIVD2

AVIS

Habib Fils d'Ali Belhouchat annonce au public qu'il possède un terrain renferment 25 Oliviers situé à Sayada El Mahres, Sfax il est limitée au sud Abd elwahab Derbel, à l'est et à l'ouest Habib Belhouchat et au nord par Mahmoud Azeiz et son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie de propriété et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2026X00536DIVD2

AVIS

Mer Tarak ben abdessalem ouali annonce que son père possède un appartement n°3 d'une superficie de 86.5 mètres carrés dans l'appartement sise à Sfax route Menzel chaker km1.

Le titre de propriété de l'appartement a disparu, il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Mohamed Wali Notaire à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis.

Passé ce délai, aucune opposition ne sera acceptée.

2026X00539DIVD2

AVIS

Abdessalem Wali titulaire de carte d'identité N°05280475 annonce qu'il a perdu son titre de propriété qui se présente en un acte de partage rédigé le 19 novembre 2008 enregistré à Sfax le 04 mars 2009 N°M010747 par les deux notaires Mohamed Wali et Abdelmajid Bouaziz à propos d'un appartement au premier étage d'une superficie de 86.5 m², de l'immeuble situé entre route manzel chaker et route el ain Km 01 Sfax et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax

dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X00542DIVD2

Avis

Les héritiers de Mm Bagdedi Hamida annoncent qu'ils possèdent la moitié à l'indivise d'une maison au rez-de-chaussée sise à la route de Tunis klm 7 Sfax leur titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de cet acte originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00544DIVD2

AVIS

Monsieur Abdallah Elaawedni annonce qu'il est propriétaire d'un Terrain de superficie de 675 m entre route de Tunis K 9 Sfax que son titre de propriété rédigé le 17 septembre 1982 par les notaires Ali Dris et Ali Karray enregistré à Sfax le 29/6/1987 quittance N°3601 étant perdu et il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire "Jarraya Sameh " à sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t, toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00545DIVD2

Perte d'un Titre Bleu

Monsieur Hosni Ben Hamda Ben Hassen CHAKROUN, né le 06 février 1961 à Bizerte, retraité, demeurant au 67 Cité «Ennakhla 3» Bizerte, titulaire de la carte d'identité nationale n°01533176 délivrée par la police de Tunis le 14 février 2023, déclare avoir perdu le titre bleu du bien immobilier n°63184 Bizerte, titre n°07/75653 dénommé «Ennour» sis à Cité Oasis n°67 délégation et gouvernorat de Bizerte d'une superficie de 109 m² de la totalité de 109 parts et pour lequel un certificat de perte a été délivré par le poste de La garde de Bizerte Nord en date du 08 Avril sous le n°5/48 quittance n°M031916.

2026401276DIVD2

Sicav Security

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
IU-RNE 0632956L - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000
Siège social : 1,Place Pasteur - 1002 Tunis Belvédère

ETATS FINANCIERS SICAV SECURITY AU 31/12/2025

BILAN SICAV SECURITY AU 31/12/2025

	En TND	Note	31/12/2025	31/12/2024
	ACTIF			
AC1 -	**Portefeuille titres**		837 078	724 733
AC1a	Actions, valeurs assimilées	4.1	375 763	183 788
AC1b	Obligations et valeurs assimilées	4.2	461 315	540 946
AC2 -	**Placements monétaires et disponibilités**		218 277	290 362
AC2a	Placements monétaires	4.4	-	-
AC2b	Disponibilités		218 277	290 362
AC3 -	**Créances d'exploitation**		-	-
AC4 -	**Autres actifs**			
	Total Actif		1 055 355	1 015 096
	PASSIF			
PA1	**Opérateurs créditeurs**	4.6	4 069	910
PA2	**Autres créditeurs divers**	4.7	122	273
	Total Passif		4 190	1 184
	ACTIF NET			
CP1	**Capital**	4.8	1 010 379	967 792
CP2 -	**Sommes distribuables**		40 786	46 120
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		33	48
CP2b	Sommes distribuables de l'exercice		40 753	46 072
	Actif Net		1 051 165	1 013 912
	Total Passif et Actif Net		1 055 355	1 015 096

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

Sicav Security

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
IU-RNE 0632956L - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000
Siège social : 1,Place Pasteur - 1002 Tunis Belvédère

ETAT DE RESULTAT SICAV SECURITY AU 31/12/2025

	En TND	Note	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR1 -	**Revenus du Portefeuille Titres**	**4.3**	**48 662**	**46 523**
PR1a	Dividendes		10 783	8 877
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		37 880	37 646
PR2	**Revenus des placements monétaires**	**4.5**	**4 284**	**7 817**
	Total Revenus des Placements		**52 947**	**54 341**
CH1	**Charges de gestion des placements**	**4.9**	**(12 000)**	**(11 235)**
	Revenus Nets des Placements		**40 946**	**43 105**
CH2	**Autres charges**	**4.1**	**(1 701)**	**(1 641)**
	Résultat d'Exploitation		**39 245**	**41 464**
PR4	**Régularisation du résultat d'exploitation**		**1 508**	**4 608**
	Sommes distribuables de l'exercice		**40 753**	**46 072**
PR4	**Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)**		**(1 508)**	**(4 608)**
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		4 390	2 230
	Frais de négociation de titres		0	0
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		19 560	0
	Résultat Net de l'exercice		**63 196**	**43 694**

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

Sicav Security
Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
IU-RNE 0632956L - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000
Siège social : 1.Place Pasteur - 1002 Tunis Belvédère

VARIATION DE L'ACTIF NET SICAV SECURITY AU 31/12/2025 :

	En TND	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
AN1	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**63 196**	**43 694**
AN1a -	Résultat d'exploitation	39 245	41 464
AN1b -	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 390	2 230
AN1c -	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 560	0
AN1d -	Frais de négociation de titres	0	0
AN2 -	**Distributions de dividendes**	**(43 721)**	**(35 567)**
-	-		
AN3 -	**Transactions sur le capital**	**17 777**	**(5 833)**
AN3a	**Souscriptions**	**321 110**	**605 864**
CSS	Capital	304 828	583 893
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	5 281	119
RSD	Régularisation des sommes distribuables	11 001	21 852
AN3b	**Rachats**	**(303 135)**	**(611 697)**
CSR	Capital	(287 055)	(581 374)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(4 417)	-990
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(11 861)	(29 333)
	Variation de l'actif net	**37 252**	**2 293**
AN4 -	**Actif net**		
AN4a	Début de période	1 013 911	1 011 618
AN4b	Fin de période	1 051 165	1 013 911
AN5 -	**Nombre de Parts**		
AN5a	Début de période	57 411	56 264
AN5b	Fin de période	57 447	56 411
	Valeur liquidative	**18.298**	**17.974**
AN6 -	**Taux de rendement annualisé (%)**	**6.35%**	**4.68%**

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

2026401287BCFA5

Cap Oblig Sicav
Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
IU-RNE 0770729W - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 1.Place Pasteur - 1002 Tunis Belvédère

ETATS FINANCIERS CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2025

BILAN CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2025

	En TND	Note	31/12/2025	31/12/2024
	ACTIF			
AC1 -	**Portefeuille titres**		**23 206 726**	**28 858 706**
AC1a	Actions, valeurs assimilées	**4.1**	0	1 942 098
AC1b	Obligations et valeurs assimilées	**4.2**	23 206 726	26 916 607
AC2 -	**Placements monétaires et disponibilités**		**5 738 804**	**9 734 252**
AC2a	Placements monétaires	**4.3**	0	7 459 294
AC2b	Disponibilités		5 738 804	2 274 958
AC4 -	**Autres actifs**		7	-
	Total Actif		**28 945 537**	**38 592 958**
	PASSIF			
PA1	**Opérateurs créditeurs**	**4.4**	26 786	29 882
PA2	**Autres créditeurs divers**		3 983	7 706
	Total Passif		**30 769**	**37 587**
	ACTIF NET			
CP1	Capital	**4.6**	27 201 220	36 332 728
CP2 -	**Sommes distribuables**		**1 713 549**	**2 222 642**
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		141	222
CP2b	Sommes distribuables de la période		1 713 408	2 222 420
	Actif Net		**28 914 768**	**38 555 370**
	Total Passif et Actif Net		**28 945 537**	**38 592 958**

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

Cap Oblig Sicav
Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
IU-RNE 0770729W - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 1,Place Pasteur - 1002 Tunis Belvédère

ETAT DE RESULTAT CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2025

	En TND	Note	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR1 -	**Revenus du Portefeuille Titres**	**4.3**	**1 858 832**	**1 962 996**
PR1a	Dividendes			
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 858 832	1 962 996
PR2	**Revenus des placements monétaires**	**4.5**	**491 222**	**577 453**
	Total Revenus des Placements		**2 350 054**	**2 540 449**
CH1	**Charges de gestion des placements**	**4.9**	**(300 334)**	**(327 922)**
	Revenus Nets des Placements		**2 049 720**	**2 212 527**
CH2	**Autres charges**	**4.1**	**(40 142)**	**(71 965)**
	Résultat d'Exploitation		**2 009 578**	**2 140 562**
PR4	**Régularisation du résultat d'exploitation**		**(296 170)**	**81 858**
	Sommes distribuables de la Période		**1 713 408**	**2 222 420**
PR4	**Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)**		296 170	(81 858)
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		70 975	19 337
	Frais de négociation de titres			
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		21 000	114 541
	Résultat Net de l'exercice		**2 101 553**	**2 274 440**

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

Cap Oblig Sicav
Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
IU-RNE 0770729W - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 1,Place Pasteur - 1002 Tunis Belvédère

VARIATION DE L'ACTIF NET CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2025 :

	En TND	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
AN1	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**2 101 553**	**2 274 440**
AN1a -	Résultat d'exploitation	2 009 578	2 140 562
AN1b -	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(29 686)	19 337
AN1c -	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	121 662	114 541
AN2 -	**Distributions de dividendes**	**(1 805 196)**	**(933 278)**
AN3 -	**Transactions sur le capital**	**(9 936 959)**	**(2 382 502)**
AN3a	**Souscriptions**	**44 439 455**	**45 021 999**
CSS	Capital	42 559 624	43 244 819
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	50 826	75 316
RSD	Régularisation des sommes distribuables	1 829 006	1 701 864
AN3b	**Rachats**	**(54 376 414)**	**(47 404 501)**
CSR	Capital	(51 774 998)	(44 519 605)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(58 936)	(71 366)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(2 542 481)	(2 813 530)
	Variation de l'actif net	**(9 640 602)**	**(1 041 340)**
AN4 -	**Actif net**		
AN4a	Début de période	38 555 370	39 596 710
AN4b	Fin de période	28 914 768	38 555 370
AN5 -	**Nombre de Parts**		
AN5a	Début de période	276 789	363 120
AN5b	Fin de période	261 798	350 766
	Valeur liquidative	**110.447**	**109.918**
AN6 -	**Taux de rendement (%)**	**6.25%**	**6.17%**

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

2026401288BCFA5

ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 8 avril 2026.Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes LEJ AUDIT représenté par M. BESSEM JEDDOU.

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	1 742 819	3 043 354
a- Actions et valeurs assimilées		101 463	0
b- Obligations		561 551	1 035 770
c- Emprunts d'état		1 079 805	2 007 584
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	458 606	575 449
a- Placements monétaires			
b- Disponibilités		458 606	575 449
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		2 201 425	3 618 803
PASSIFS		29 971	24 207
Opérateurs créditeurs	PA1	18 896	15 161
Autres créditeurs divers	PA2	11 075	9 046
ACTIF NET		2 171 456	3 594 596
Capital	CP1	1 466 140	2 551 720
Sommes capitalisables		705 316	1 042 876
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		598 706	842 008
b- Résultat capitalisable de l'exercice		130 579	220 751
c- Régul. du résultat capitalisable de l'exercice		-23 969	-19 882
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		2 201 425	3 618 803

FINACorp Obligataire SICAV

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus du portefeuille-titres	**PR1**	**148 339**	**239 446**
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations (*)		60 602	80 332
c- Revenus des B.T.A (*)		87 737	159 114
Revenus des placements monétaires	**PR2**	**25 930**	**33 982**
Total des revenus des placements		**174 269**	**273 428**
Charges de gestion des placements	**CH 1**	-21 133	-28 827
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		**153 136**	**244 601**
Autres produits		0	0
Autres charges	**CH 2**	-22 557	-23 850
RESULTAT D'EXPLOITATION		**130 579**	**220 751**
Régularisation du résultat d'exploitation		-23 969	-19 882
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		**106 610**	**200 869**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		**23 969**	**19 882**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 588	-28
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-472	-19 587
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**131 695**	**201 137**

FINACorp Obligataire SICAV

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**131 695**	**201 136**
a- Résultat d'exploitation	130 579	220 751
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 588	-28
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-472	-19 587
d- Frais de négociation de titres	0	0
Distributions de dividendes	**0**	**0**
Transactions sur le capital	**-1 554 834**	**-1 610 450**
a- Souscriptions	**985 646**	**2 510 730**
- Capital	685 100	1 824 500
- Régularisation des sommes non distribuables	849	3 460
- Régularisation des sommes capitalisables	299 697	682 770
b- Rachats	**-2 540 480**	**-4 121 180**
- Capital	-1 770 400	-3 012 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 245	-13 740
- Régularisation des sommes capitalisables	-767 835	-1 095 140
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-1 423 139**	**-1 409 314**
ACTIF NET		
a- Début de période	3 594 595	5 003 910
b- Fin de période	2 171 456	3 594 595
NOMBRE D'ACTIONS		
a- Début de période	25 482	37 360
b- Fin de période	14 629	25 482
VALEUR LIQUIDATIVE	**148,435**	**141,064**
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**5,225%**	**5,321%**

2026401294BCFA5